

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 OCTOBRE 2021

PROCÈS - VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 21 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 15 octobre 2021 s'est réuni en séance publique, salle Madeleine Sologne, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Maire.

Le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Zakaria MOUAMIR est désigné à l'unanimité.

Monsieur MOUAMIR :

- M. Nicolas SANSU : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. François DUMON : pouvoir à M. SANSU
- Mme Céline MILLÉRIOUX : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : pouvoir à Monsieur MICHOUX
- M. Toufik DRIF : présent
- Mme Djamila KAOUES : pouvoir à Monsieur KIM
- M. Fabien BERNAGOUT : pouvoir à Monsieur DRIF
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- M. Frédéric DUPIN : présent
- Mme Hayate DADSI : présente
- M. Thibault LHONNEUR : pouvoir à Madame MILLERIOUX
- Mme Solange MION : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- Mme Ophélie TAIRET : pouvoir à Madame GAUCHER
- M. Wendelin KIM : présent
- Mme Corinne SOCHARD : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : présent
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : présente

- M. Haydar AAD : pouvoir à Madame ROUX
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Aude BIAVA-MARTINETTO : pouvoir à Madame MASSICARD
- M. Yann GODARD : présent
- M. Laurent DESNOUES : absent
- Mme Cécile CHANGEUX : présente
- Mme Bénédicte MASSICARD : présente
- Mme Caroline CHARMONT : absente
- M. Pascal LATESSA : présent
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

Le Maire

Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

Tout d'abord, avant même de commencer cette réunion, et en regrettant son absence car nous aurions pu lui dire de vive voix, permettez-moi de féliciter Thibault Lhonneur pour l'arrivée de la petite Madeleine dans sa famille. Je suis persuadé que vous vous associez à moi pour souhaiter à Madeleine, Arthur, Marion et Thibault, tout le bonheur du monde.

Ce bonheur c'est celui que nous essayons de construire avec les Vierzonnais, avec les berrichons, en défendant, avec acharnement, les services publics, ce patrimoine de ceux qui n'ont rien, en défendant le droit à la dignité de tous. C'est dans ce sens, que j'ai souhaité, avec les Maires de Bourges et Saint-Amand Montrond, engager une procédure de plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui devant l'impéritie des services du Ministère de la santé à assurer la présence des deux équipes de Smur de l'hôpital Jacques-Coeur de Bourges.

C'est proprement insupportable que la population du Cher soit moins bien dotée aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans. Ce n'est pas faute d'avoir alerté, en temps et en heure, dans l'union, mais manifestement le Gouvernement en place aujourd'hui est d'une inefficacité chronique et la conduite des politiques de santé publique, inféodées aux normes libérales, est un fiasco. J'aurai l'occasion, d'ici quelques semaines, de rassembler la population de Vierzon et de son bassin dans cette même salle, pour faire un point public sur les questions de santé. Je suis attaché à ce lien direct avec nos concitoyens sur cette question essentielle qu'est la santé et l'accès aux soins. Depuis que l'hôpital avait été l'objet d'une tentative de dépeçage par le Gouvernement et la majorité parlementaire en 2018, j'ai toujours eu le souci de placer notre hôpital de Vierzon sous protection citoyenne.

Nous ne baisserons pas la garde sur ce sujet. Et, parce qu'il y a un sujet précis concernant les lignes de Smur dans le département, nous avons souhaité proposer au vote une motion qui sera transmise aux autorités de l'État. Maryvonne Roux reviendra sur ce sujet.

L'autre sujet essentiel est bien entendu la question du pouvoir d'achat amputé par des hausses records des énergies. Nombre de nos concitoyens sont en souffrance pour acquitter la facture de gaz, la facture d'électricité, la facture d'essence... La collectivité ville de Vierzon, elle-même, est impactée par ces augmentations qui pèsent sur le budget. La question n'est pas de nier le coût de l'énergie, la nécessité de décarboner l'énergie, la question est de permettre à chacune et chacun de pouvoir se chauffer, se déplacer, et de tout simplement vivre dignement en ayant des salaires, des pensions, des allocations revues à la hausse. Avec l'Association des Maires de France, et un certain nombre d'élus de toute la France, nous réfléchissons à des actions concrètes sur ce sujet.

Parce que la volonté de l'équipe municipale chargée par les Vierzonnais de conduire les politiques et investissements publics est de poursuivre la transformation de notre ville, la métamorphose comme l'a souligné le Président du Conseil Départemental, Jacques Fleury, en visite avant-hier. Nous continuerons. Oui, n'en déplaise aux esprits chagrins, notre séance de ce soir va permettre d'acter des dossiers qui vont donner de la force à notre ville.

Ainsi, nous poursuivons le dossier dit du B9 pour accueillir dès la mi-2023 les premiers fonctionnaires de la DGFIP qui seront implantés à Vierzon, dans le cadre de la relocalisation de services de la Région parisienne vers des villes de province. Le bail a été signé par les futurs preneurs, c'est à dire les services de l'État, avec la SEM.VIE, qui est notre concessionnaire sur cette opération. C'est une chance que d'accueillir ces agents publics avec leurs familles. Pour accompagner ces nouveaux venus, nous lancerons, en tout début d'année prochaine, une offre complète permettant de trouver en un clic les informations pratiques, autour du logement, de l'éducation, de la santé, des loisirs, de l'emploi du conjoint...

De même, l'accueil d'un Bachelor of University in Technology (BUT, Licence) sur le management digital, porté conjointement par les écoles ISIT et EFREI est une très belle opportunité. Cela viendra conforter l'enseignement supérieur axé sur le numérique à Vierzon et la demande exprimée d'une arrivée dès septembre 2022 de la première promotion, a permis d'accélérer la fin des travaux du bâtiment béton de la Décale donc du Conservatoire de Musique. Les locaux, dans deux ou trois ans, permettront de conforter notre Conservatoire des arts, voilà sa vocation à terme.

Et cerise sur le gâteau, l'État vient de nous notifier une aide en DSIL de 254 000 euros, ce qui fait que la part de la Ville ne devrait s'élever qu'à 130 000 euros HT sur 480 000 soit 27 % du total. Ainsi, nous répondons aux exigences de rénovation thermique de nos bâtiments, et à l'implantation en cœur de ville d'étudiants, comme cela sera le cas avec le campus numérique au B3, dont les travaux vont débiter très bientôt.

La décision modificative qui vous sera présentée acte quant à elle un montant de 85 000 euros pour l'acquisition du foncier et des bâtiments de l'ex-centre d'exploitation de la route côté Sud. Dans le cadre des activités liées à la véloroute et à l'accueil des touristes sur le Quai du Bassin. C'est tout simplement de la cohérence. Ce prix pour 3 000 mètres carrés de terrain, avec plus de 800 mètres carrés construits est loin d'être exorbitant. Nous lancerons après un appel à projets, en lien avec la Communauté de communes qui a la compétence tourisme.

Nous exercerons ainsi notre droit de priorité dans le cadre de la cession d'un bien de l'État. Il n'y a rien d'opaque là-dedans, bien moins Madame Grison que le projet que vous portez avec d'autres sur le Célestin et qui ne fait état d'aucun financement !

Je m'insurgeai au début de mon propos contre la hausse vertigineuse des prix de l'énergie qui conduisent des milliers et milliers de foyers dans la précarité énergétique. Le lancement de l'étude sur le schéma directeur du chauffage urbain, afin de promouvoir une énergie propre et de contenir les coûts, est une des réponses essentielle.

Avec les projets d'énergie renouvelable existants et à venir sur tout le territoire, à la fois le photovoltaïque et l'hydro-électricité, il est produit ici, en local, quasiment la totalité de ce que consomment l'ensemble des 14 000 foyers de Vierzon. Nous y reviendrons sans nul doute.

Enfin, donner de la force à notre ville, c'est porter des événements, des équipements, c'est soutenir des projets fédérateurs.

Le festival du film de demain, proposé par l'association Eponyme, et présidé par Louis Julien Petit, réalisateur entre autre de Discount et Les Invisibles est de cette trempe. Nous sommes un des partenaires de ce festival qui naît, nous n'en sommes pas les organisateurs. Louis Julien Petit et son équipe présenteront ce festival par voie de presse, dans les tous prochains jours, mais sachez que ce sera un festival, comme il l'écrit, qui aura pour mission de proposer des films qui « éveillent les consciences et provoquent le débat », des films qui intègrent tous les supports, et abritera une compétition de films courts réalisés par des jeunes en quelques jours afin de soutenir les jeunes créateurs. L'intervention de la ville de Vierzon devra se faire aux côtés de partenaires institutionnels, tel que le CNC, ou privé avec les diffuseurs télé ou autres. C'est une belle aventure qui donnera une belle image positive au cinéma, une image positive à Vierzon et tout bonnement au cinéma à Vierzon.

Suivant la même exigence d'attractivité, il vous sera proposé ce soir la création du GIP Golf, qui va permettre d'assurer la pérennité de ce bel atout, et sans doute même sa relance.

Parce que le sport est un élément essentiel tant de l'émancipation individuelle et collective, que du rayonnement du territoire, nous sommes fiers d'avoir, pour la première fois, accueilli le Tour de France. Alors, comme vous dites, Monsieur Desnoux, dont je regrette l'absence, le vendredi jour de l'étape Vierzon Le Creusot, il y avait du monde et le samedi plus personne. Mais je vais vous avouer que le samedi 3 juillet à Oyonnax, ville départ dans l'Ain, il y avait du monde à Oyonnax, mais le vendredi, personne... Quelle énormité... Mais, je ne veux pas en rajouter, alors dans ma grande bonté, nous allons vous donner les chiffres, entre les dépenses liées aux manifestations incluant la Fête du Tour, la dictée du Tour, toutes les animations, toutes les créations qui ont été faites dans la ville et toutes les animations des 1^{er} et 2 juillet, ainsi que le ticket d'entrée, puisqu'il a fallu, payer un ticket d'entrée, vous le savez, nous avons mobilisé au total 154 000 euros, et avec les partenariats publics et privés, nous avons rassemblé 120 000 euros.

Le coût net pour la Ville c'est 34 000 euros, pour accueillir le 3ème événement sportif mondial, diffusé partout dans le monde, pour offrir un moment de rassemblement de toutes et tous et les hôtels, les restaurants, les propriétaires de locations saisonnières s'y sont pas retrouvés. À trop vouloir critiquer, parfois, on s'égare.

Parfois certains s'égarer sur les procédures concernant les logements de l'ancien Conservatoire de musique. Dois-je rappeler qu'à l'unanimité, le Conseil municipal fin 2018 avait vendu le Conservatoire au prix des domaines, donc fixé par l'État, après une publication de l'offre sur le site AgoraStore. L'acquéreur a ensuite demandé d'intégrer son projet de logements dans la politique portée par Action Logement permise par la labellisation Action Coeur de Ville.

A ce titre, les seules institutions qui ont donné des subventions sont Action Logement (le fameux 1 % patronal de jadis qui même s'il a diminué existe encore) et l'État, par l'intermédiaire de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Or, dans ce dispositif de création de logements ACV, la Ville, sur le territoire de laquelle se fait le projet, doit assurer la garantie de 50 % du prêt de la Banque des Territoires. Pour nous, à Vierzon, la garantie c'est 400 000 euros, ce qui représente moins d'un sixième de l'investissement total. Nous l'avons fait en préservant nos intérêts, puisque s'il y avait défaillance, nous sommes garants de niveau 1 et nous récupérerions le bien et donc plus que le montant de nos engagements de garantie.

Je rappelle que nous n'avons pas sorti un euro, au contraire, nous en avons gagné en vendant le bien. Enfin, pour la question du travail dissimulé, la presse s'est faite l'écho d'une enquête en cours, mais je dois rappeler que ce n'est pas la ville de Vierzon qui fait les travaux, et que les seuls contrôles possibles sont ceux de l'inspection du travail dont c'est le rôle. Quand un bailleur social réalise des travaux, même avec une garantie de prêts par la Ville, c'est la même chose. Quand nous versons des aides dans le cadre de l'OPAH-RU, c'est bien aux services de l'État de s'assurer de la régularité des travaux des propriétaires bailleurs ou occupants ... C'est d'ailleurs ce qui a été fait dans ce cadre et c'est tout bonnement normal que cela soit fait ainsi !

Je vous remercie.

Il y a-t'il des prises de paroles ?

M. GODARD

Chers Collègues,

Nous désirons dans un premier lieu souhaiter un bon rétablissement aux élus, aux agents municipaux qui auraient pu être contaminés au cours des différentes réunions ou Conseils communautaires, dernièrement.

Ce qui rappelle, à tout un chacun, que même vaccinés, il nous faut respecter les gestes barrières et les réglementations afin d'éviter toutes contaminations et, outre celles-ci, d'éviter toute polémique.

Merci Monsieur le Maire, d'avoir, avec vos homologues de Bourges et de Saint-Amand, pris un acte fort sur cette problématique de fonctionnement dégradé des urgences dans le Cher qui impacte donc Vierzon et ses alentours.

Par contre, dans un deuxième temps, nous sommes dubitatifs sur les manœuvres immobilières dont la Municipalité et la Communauté de communes se livrent au nom du tourisme. Que l'on veuille d'ailleurs se préoccuper du tourisme est louable. Vous avez d'ailleurs répondu pratiquement à une partie de nos questions lors de vos propos.

Pourquoi une préemption à l'occasion de la vente de la pharmacie du Forum, local de 212 m², coûtant 212 000 euros net vendeur, qui est le fruit d'une décision unilatérale sans information préalable au Conseil communautaire. Celle-ci noyée dans les compte-rendus des décisions par le Président par délégation du Conseil. Pour quel projet ? Espérant que ce n'est pas les 212 000 € pour démolir cette partie de Forum dont la construction totale n'a jamais été finalisée et d'agrandir, donc par conséquent, une sorte de base de loisirs comme vous l'aviez annoncée lors de votre campagne municipale en 2020.

C'est surtout sur le devenir de la pharmacie que l'on aimerait en savoir un peu plus : va-t'elle disparaître ou être déplacée ? On aimerait pouvoir être également au courant.

Le montant de cet investissement est supérieur au prix de vente de la maison de Célestin qui entrerait également dans la compétence de la Communauté de communes qui a le commerce et le tourisme entre autres.

La municipalité rachète également sans passer par la préemption les locaux de l'ex DDE mais comme vous l'avez dit vous mettez tout de même votre veto pour pouvoir prendre le terrain au Quai du Bassin. C'est donc 3 000 m² avec divers bâtiments pour 85 000 euros seulement pour encore un projet touristique à déterminer, à imaginer.

Il faut s'interroger aussi sur le devenir des locaux de l'ex Auberge de Jeunesse, proche du Canal à vélos, pour être, peut-être, on ne sait jamais, un musée du machinisme agricole ou une école de tourisme peut-être, à la rigueur.

En ces temps de crise énergétique, justement comme vous le disiez, il nous faudrait être vigilants sur les choix futurs d'un réseau de chaleur urbaine avec une solution en adéquation entre l'utilisation de l'énergie renouvelable et une réponse économique pérenne. Ce qui nous fait dire aussi : est ce que l'on pourrait se pencher quand même sur la problématique des abonnements de gaz à tarif réglementé qui vont se terminer pour 2023 et d'électricité, sans pour autant être intrusif par des conseils, des encarts dans le journal de Vierzon ou même de la Communauté de communes pour tous nos concitoyens et ceux de la Communauté de communes. Il y a beaucoup de personnes âgées qui sont inquiètes sur ce devenir.

Effectivement, ce 2 juillet, nous étions dans l'euphorie du départ du Tour de France. Et malgré toutes les forces mises en place pour le nombre de festivités et pour toute la bonne organisation qu'il y a eu, il y a beaucoup de concitoyens qui ont été déçus par la couverture médiatique de France Télévision au moment du départ. Malgré tout, nous sommes bien conscients que vous n'êtes pas responsable de la réalisation de la chaîne. Et, je soulignerais également un petit bémol pour le village de départ qui était grandement réservé aux élus de la majorité et à certains responsables de services.

Nous aimerions en connaître le bilan par le coût à la municipalité ainsi qu'à la Communauté de communes et les retombées auprès de tous les participants partenaires commerçants. Bref, un bilan financier sur lequel vous nous avez d'ailleurs répondu en partie.

Mais ne croyez pas y trouver de quoi critiquer. Si on en tire du positif, pourquoi ne pas continuer à recueillir et fédérer d'autres événements de cette envergure et de toutes disciplines. Ce serait justement quelque chose de positif.

Toutes les décisions, prises ici par vous chers collègues, par nous vos collègues, par obligation de vote, quelles qu'elles soient, se justifient, sont justifiées sûrement mais faut-il les justifier et en débattre pour beaucoup ou pour certaines.

Merci.

Mme GRISON

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Donc j'ai effectivement pris acte de la motion et je la soutiens, bien sur.

Petit à petit, le cours normal des choses semble revenir et si nous devons rester prudents et conserver des règles sanitaires, nous retrouvons avec plaisir nos salles sportives, nos habitudes, etc.

Pour cette fois encore, nous ne pouvons nous réunir salle des Actes en espérant que nous y retournerons à la prochaine séance du Conseil municipal.

Dernièrement, nous avons eu des rebondissements pour fixer la date du Conseil ; je voudrais simplement souligner la difficulté qui se présente quand le jour est changé et surtout le jour de la semaine car, comme à peu près tout le monde ici, je travaille et je fais en sorte de libérer le jeudi soir pour le Conseil municipal. Alors quand la date est avancée, puis changée, reculée, enfin tout ce que l'on a connu, cela devient vraiment infernal pour arriver à s'organiser.

J'image que ce n'est pas de gaieté de cœur et pas volontaire mais je souligne que cela est difficile aussi pour nous. Mais passons à d'autres sujets importants.

Concernant la réhabilitation du bâtiment béton situé dans l'enceinte du Conservatoire, on ne sait pas à quoi servira cette dépense sur le long terme même si on nous parle de fonction culturelle. C'est cela moi qui me gêne, ce n'est pas le fait qu'effectivement des étudiants viennent à Vierzon, bien au contraire. Je pense que la venue d'étudiants sur Vierzon est une bonne chose et peut faire évoluer la ville mais, il n'y a pas de projet concret, précis, qui nous est proposé, avancé donc il faut compter sur la bonne volonté et on verra ce qui se passe.

Mais comme je le disais, quid de la volonté culturelle annoncée dans la délibération, s'il existe un projet puisqu'on nous dit que les locaux réhabilités retrouveront ensuite une fonction culturelle, quel est ce projet ?

Et, je redis, il faut arrêter cette gouvernance opaque ou l'on explique rien, ou l'on décide entre bons amis.

Par ailleurs, on nous annonce dans les dossiers du Conseil municipal, l'acquisition des locaux du bassin. Alors, entre le moment où j'ai écrit cela et maintenant, j'ai eu quelques informations comme cela, en glanant. Quels sont ces locaux ? Quelle sera leur destination ? Cela n'est pas précisé dans la délibération et en aucun cas on nous en a parlé en amont. Un beau projet autour du Canal, ce qui serait bien, bien-sûr, un port, oui et je me réjouirais d'une réouverture du Canal, croyez-moi je l'ai connu le Canal avant qu'il soit bouché, ça me plairait bien et même partiellement. Mais réouverture sur quelle surface ? D'où pourraient arriver les bateaux avec un Canal obturé un peu partout et puis l'Yèvre qui me semble peu navigable également.

En attendant, on nous fait des tours de passe-passe.

On achète des locaux pour 85 000 euros et dans le même temps on vend un patrimoine historique, rare immeuble à Vierzon, présentant un intérêt architectural, La Maison de Célestin. Oui, Monsieur le Maire, c'est vrai, je m'intéresse au projet, qui tient à cœur aux Vierzonnais en plus, et pour 180 000 euros. C'est une conception pour le moins curieuse des biens collectifs.

Je pourrais être favorable à ces projets si je savais en quoi ils consistent. Or, on a un niveau d'opacité incroyable et que vous le vouliez ou non, c'est comme cela que c'est perçu par beaucoup de gens en tout cas.

Dans un autre domaine, la salle Denbac disparaissant, vous aviez promis, Monsieur le Maire, de trouver un autre lieu pour ce nom. Qu'en-est-il ? Et que va devenir la grande bâche au portrait de Jacques Brel avec la construction de la résidence.

Enfin, la fête des sports, dans le B3 à la fin du mois d'août, si elle a bien fonctionné, s'est révélée être un doublon avec la fête des associations et où les associations sportives en ont ressenti une perte importante de visiteurs. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de renouveler cette expérience, en tout cas, de cette façon par rapport aux dates.

Je vous remercie de votre attention.

M. FOURNIÉ

Monsieur le Maire, chers collègues,

Deux motifs de satisfaction, un motif d'inquiétude et un motif de réflexion ce soir.

Premier motif de satisfaction : cela a été dit, c'est l'achat par la municipalité du centre Quai du Bassin pour que l'on ait enfin une politique active sur le Canal de Berry à Vélo. Le plus simple a été fait, c'est à dire le goudron, le linéaire, sur Vierzon du moins mais le plus compliqué reste à faire, c'est à dire développer des services parce que les touristes et cyclotouristes, les usagers, qui viendront, et il faut l'espérer, durablement sur le territoire par cet élément structurant devront trouver des services adaptés à leur pratique, à leur envie. Il y a des services qui concernent uniquement les vélos mais aussi des services de restauration, d'hébergement et ils doivent être, soit en lien direct avec le Canal de Berry à vélo, soit en lien avec par exemple la gare.

Donc je crois que c'est une très bonne chose que nous puissions acquérir ce local. Cela va lancer une dynamique sur le territoire. Il existe déjà quelques projets privés qui émergent mais je crois qu'il faut qu'on structure ces projets pour ne pas laisser le Canal dans son état actuel, c'est à dire une simple vélo-route mais sans grande signalisation et sans service autour.

Le deuxième motif de satisfaction est la sécurité. Vous l'avez vu dans le journal, sur les réseaux sociaux et même surtout dans la rue, depuis quelques semaines, dans Vierzon, il y a de multiples contrôles.

La police municipale, comme l'on s'y était engagé, lors de la campagne municipale et lors des mois derniers, multiplie et démultiplie, avec la police nationale, des contrôles quasiment tous les jours sur les poids lourds et les deux roues. Les poids lourds qui sont une offense à la vie de nos quartiers parce que je crois qu'il y a des routes pour les poids lourds et il faut donc faire respecter.

Je crois que l'engagement de la police nationale et de la police municipale permet de faire respecter ces routes et de mettre les poids lourds où ils doivent être et puis surtout, on le voit, le désagrément, que pose dans nos quartiers et pour beaucoup de personnes l'utilisation intensive des deux roues par quelques usagers.

Les nombreux points de contrôles ont permis de faire baisser la tension sur ce point là.

Et le dernier élément, par rapport à la sécurité, vous l'avez vu dans la presse ce matin, c'est le contrôle qui a été fait par les services de l'État, du travail dissimulé. Je crois que tout le monde a commenté le travail dissimulé rue du Cavalier mais il ne se limite pas à cette rue, et vous l'avez vu, beaucoup de commerces ont été contrôlés avec des sanctions.

Le travail dissimulé, bien sur, est une fraude aux prestations sociales, c'est à dire à notre vivre ensemble. Et, lorsque l'on utilise des personnes sans papier c'est de l'esclavage moderne, exploitation de femmes et d'hommes qui sont en situation de grande précarité et il est important, aujourd'hui, qu'il y ait ces contrôles et cette mobilisation face à ces énormes difficultés.

C'est cela la République, c'est avoir des droits et devoirs et les faire respecter.

Le motif d'inquiétude que j'ai ce soir, c'est les attaques à nouveau ouvertes et répétées contre la fonction publique et ces agents.

Pendant la pandémie, tout le monde s'était retrouvé défenseur de la fonction publique en disant qu'il fallait beaucoup plus d'agents etc.... sauf que depuis quelques semaines, cela va mieux, et à nouveau, bien-sûr, on attaque la fonction publique territoriale.

Cela va des volontés de suppression de fonctionnaires territoriaux et cela nous concernerait directement, que ce soit Édouard Philippe avec 500 000, Valérie Pécresse avec 150 000 mais aussi le Gouvernement et sa majorité qui ont posé une loi sur l'augmentation du temps de travail dans la fonction publique. Le respect de cette loi de 1607 heures. On pourrait dire que cela respecte la loi sauf que c'est la première fois en droit qu'une loi ne permet pas à une collectivité, alors que cela est possible dans le secteur privé, d'avoir des acquis sociaux qui seraient meilleurs que la loi. Je crois que c'est une régression et une attaque contre les fonctionnaires et la fonction publique.

Je crois qu'il faut s'y opposer fermement.

Le « quoi qu'il en coûte » aujourd'hui a disparu dans beaucoup de têtes même si au niveau des investissements et on le voit encore dans le rapport d'orientation budgétaire et dans le futur budget, le Gouvernement, en préparant les élections présidentielles, lance des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêts mais je crois qu'il faudra que collectivement on se penche sur l'après, sur comment on va faire évoluer nos politiques avec notamment l'enjeu environnemental, l'enjeu de transition énergétique qui va être un élément central de nos politiques à venir sans passer par les fourches caudines des appels à projets de l'ADEME etc...

C'est le motif de réflexion, comme cela l'a été dit, sur la hausse durable du prix de l'énergie et de la transition énergétique qui impacte nos vies mais aussi nos collectivités. Nous avons engagé, certes, un plan de performance énergétique à Vierzon notamment pour les groupes scolaires. Nous soutenons fortement, et c'est une bonne chose, des projets d'énergie renouvelable. La centrale hydraulique de l'Yèvre est pour nous un bel exemple et il est temps de réfléchir demain à des solutions un peu plus radicales, un peu plus avancées comme l'extinction de l'éclairage public la nuit ou faire évoluer la flotte des bus du VIB vers une flotte décarbonée.

Mais vous savez la gestion rigoureuse et active du parc immobilier de la Ville est une chose extrêmement importante, nous y sommes attachés et même s'il faut être vigilant, il faut être actif, vendre et acheter, ne pas hésiter, puis rénover. Je crois que c'est là l'essentiel de notre politique et de l'intérêt des Vierzonnais.

Monsieur KIM

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Enfin la vie reprend et le sport revient progressivement, doucement mais sûrement.

À l'instar des jeux olympiques de Tokyo, l'été fut également sportif dans notre ville. Tout d'abord avec le passage de la grande boucle le vendredi 2 juillet. Pour votre gouverne, je n'ai eu que d'excellents retours de cette journée festive, gratuite et populaire. Oui Monsieur Latessa, oui Monsieur Desnoues, uniquement des avis positifs provenant de commerçants, de sportifs, de jeunes, d'habitants qui ne résident pas dans le département également, de personnes qui ne sont pas forcément de mon bord politique, et même celles et ceux qui ne sont pas forcément des amoureux du cyclisme.

Une très belle journée qui restera gravée dans la mémoire des Vierzonnaises et des Vierzonnais. Ainsi, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette belle journée.

Monsieur Godard, d'autres manifestations ont eu lieu du mois de juin au mois d'août, je les cite :

- la journée du sport féminin pour laquelle nous avons eu un minima de 50 participantes,

- une compétition de basket 3 x 3 au B3,
- la Coupe d'Afrique des Nations Vierzon organisée par David MABIALA. Nous avons vécu deux belles semaines de vivre ensemble et de partage autour du football,
- des épreuves d'équitation, des activités à la piscine municipale de Vierzon, avec 900 entrées supplémentaires par rapport à 2020 et, pour la première fois, nous pouvons nous féliciter de cette belle idée qui s'est réalisée avec la rentrée du sport du 28 août.

Madame Grison, les clubs sportifs souhaitent renouveler cet événement, mais avant c'est le milieu du mois d'août, c'est trop tôt, c'est les vacances et après il y a la foire exposition.

Les entraînements et les compétitions ont repris. Nous allons vivre, en principe, une belle saison 2021/2022. Encore une fois, publiquement, je souhaite, à tous les clubs sportifs de Vierzon, une bonne saison et cette fois-ci nous la souhaitons sans interruption.

Ensuite, rappelons-nous, nous sommes à six mois des élections présidentielles. Il me semble important de revenir sur quelques points de la politique du Président des riches.

Actuellement, je suis en train de lire un livre intitulé « Les luttes et les rêves - Une histoire Populaire de la France de 1685 à nos Jours », de la spécialiste d'histoire sociale contemporaine, Michelle ZANCARINI-FOURNEL.

En 1794, un employé du Ministère de l'intérieur avait dressé la situation de notre pays. Ainsi, dans ce rapport, il avait indiqué la pénurie de farine, la cherté excessive du pain, du vin, du bois et du charbon, des légumes et des pommes de terre.

227 ans plus tard, c'est l'électricité, le gaz, l'essence, les produits de première nécessité qui augmentent tous les ans de manière alarmante. Cela jette les Français dans la précarité et pour certains dans un état de misère et de désespoir. Dixit L'Abbé Pierre « Qui sème la misère récolte la colère ».

Les gilets jaunes, et nous avons une collègue parmi nous, Corinne Sochard, ont été l'expression de la manifestation de cette colère envers la politique libérale d'Emmanuel Macron. Le mouvement des gilets jaunes a commencé en octobre 2018. Cette année là, 9,3 millions de personnes, vivaient sous le seuil de pauvreté contre 12 millions en 2021, soit une augmentation de 2,7 millions de français supplémentaires.

Je pense que c'est une honte !

Un chiffre pour identifier cette fracture sociale : la fortune de Bernard ARNAULT qui a augmenté de 57 % en un an, elle est actuellement de 201,6 milliards d'euros.

En outre, cette colère a entraîné de la violence de la part de ce Gouvernement. Souvenez-vous de l'œil de Jérôme Rodrigues détruit par un flash ball de même que pour plusieurs dizaines de personnes moins connues. Je ne fais pas état des autres blessures de tous ordres de centaines d'autres manifestants de 18 ans à plus de 75 ans. La violence du garde du corps Monsieur BENALLA en est un exemple et en tant qu'élu je fais confiance en la justice de ce pays pour juger les faits.

Les citoyens qui luttent ont déjà bien compris le traitement qui leur est réservé. Ce n'était que le début du magnifique mandat du roi Emmanuel Macron.

Nous avons remarqué sa très bonne gestion de la COVID 19. Nous connaissons tous quelqu'un autour de nous qui nous a dit « oui c'est une situation inédite, qu'on soit de droite ou de gauche, personne n'aurait fait mieux ».

Oui, c'est vrai la COVID 19 a été une crise sanitaire inédite mais le Gouvernement, sous l'égide d'Emmanuel Macron, s'est tout de même bien moqué de nous.

Je vous rappelle les faits. Au départ, l'ancienne Ministre de la santé Agnès Buzyn avait déclaré que c'était une petite grippe et que les masques ne servaient à rien. De plus, Sibeth Ndiaye, porte parole du Gouvernement, défendait l'idée sur laquelle la généralisation du port du masque n'était pas nécessaire.

J'évoque Agnès Buzyn et Sibeth Ndiaye, car en politique nous combattons les idées, les déclarations et la politique menée. Certaines ou certains peuvent être tentés d'y voir une forme de sexisme pour dédouaner ces personnes de leurs déclarations ou actions. C'est un subterfuge désuet et le peuple ne se laissera pas détourner du besoin de vérité. Dans cette période COVID, n'oublions pas messieurs Macron, Philippe, Vèran et consorts. Nous ne parlons que des décisions politiques.

Certains se souviennent qu'en janvier dernier, j'ai répondu à la Député du Cher Nadia Essayan qui me qualifiait de « misogynne ». Nous avons et avons des idées antagonistes que je combats. L'utilisation de certains termes ne doivent pas dévoyer le juste combat de femmes ou d'hommes, de servir des desseins politiques et surtout de tenter de dissimuler de bien mauvaises décisions politiques.

Ne pas apparaître sur une photo de groupe pour laquelle j'avais signalé à son attaché que je ne souhaitais pas apparaître sur sa page Facebook est un acte politique mais en aucun cas un acte misogynne. Qu'on se le dise ! Que l'on soit clair !

Je ne veux pas me justifier mais je souhaite ouvrir les yeux aux citoyens. En effet, lorsque madame la Députée, deux mois après accueilli à bras ouverts le Ministre de l'intérieur, Monsieur Darmanin, boit un café et prend des photos avec lui, cela interroge mais chacun se fera sa propre opinion.

Bref, je reviens juste rapidement dans le domaine de la santé.

En quelques chiffres, pendant la crise sanitaire, tout le monde a perdu de l'argent. Tout le monde sauf le CAC 40. Ils ont réalisé 51 milliards de profit. Avec cet argent on pourrait créer 1 million d'emplois au salaire moyen.

De plus, 1 800 lits d'hôpitaux ont été fermés ou supprimés. 17 500 sous François Hollande. On rappelle qu'Emmanuel Macron a été son Ministre de l'économie de 2014 à 2016. Nicolas Sarkozy, avait lui, fait mieux, 46 500 lits supprimés entre 2007 et 2012.

Quand certaines infirmières, infirmiers, professionnels de la santé manifestaient pour de meilleures conditions de travail, ils et elles ont été gazés et frappés. Il ne manquerait plus que le roi Macron oblige le Pass sanitaire pour travailler librement.

En 2022, il faudra sanctionner cette politique dévastatrice de notre pays. Il ne faudra rien lâcher, se battre pour la préservation de la planète, pour une retraite digne de ce nom, pour des meilleures conditions de vie notamment avec l'augmentation du SMIC, pour partager les richesses, tout simplement pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Se battre tout simplement pour un système plus juste et plus équitable.

Si le centre, la droite ou l'extrême droite gagnent les prochaines élections, les éléments que je viens d'évoquer ne verront jamais le jour. Le pays souffre, l'humain doit être au centre des décisions politiques pour les conduire au bonheur de la vertu.

Etant un pratiquant des arts martiaux, je vais terminer ma prise de parole en vous citant IP Man un grand maître chinois de Wing-Chun, il fût le professeur de Bruce Lee.

« Le monde n'est pas juste mais les valeurs morales s'imposent à tous les êtres humains. Ce n'est pas parce qu'on dirige qu'on est supérieur, et ceux qui sont dirigés ne sont pas inférieurs non plus.

Le monde n'appartient pas aux riches, ni aux puissants mais il appartient aux hommes de cœur. Il faut penser aux enfants, à ceux qui viennent après nous. Nous devons être des exemples pour eux. Tout ce que nous faisons, ce n'est pas pour aujourd'hui mais pour demain ».

Merci beaucoup.

M. DRIF

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Hausse du prix de l'énergie, électricité et gaz, hausse du prix de l'essence, hausse des loyers, hausse des assurances et des mutuelles, hausse du prix des denrées alimentaires, hausse du prix des produits de première nécessité, la liste est sans fin.

Le Gouvernement a beau nous affirmer que la croissance est de retour, ce que nous constatons, nous, c'est surtout une hausse des factures alors que dans le même temps, les salaires et les pensions stagnent. Cette flambée des dépenses du quotidien conjuguée aux effets de la crise sanitaire plonge ou maintient aujourd'hui un grand nombre de nos concitoyens dans des situations très difficiles. Elle remet la question de la répartition des richesses, Wendelin vient de nous en dire quelques mots, de la hausse des salaires et du pouvoir d'achat au premier plan. Car, en effet, le climat politique détestable que connaît le pays depuis plusieurs mois avec une banalisation et une saturation des idées d'extrême droite qui pourrissent le débat public et envahissent les médias, ne seraient faire occulter les vraies préoccupations de nos concitoyens comme le pouvoir d'achat, le coût de la vie.

Ces préoccupations conduisent les gens à se mobiliser, à manifester. Ces mobilisations, ces manifestations, nous les soutenons, nous y participons souvent car elles portent la revendication fondamentale d'un meilleur partage des richesses dans le pays, d'un besoin urgent de davantage de justice sociale.

Face aux problématiques de pouvoir d'achat et d'explosion du coût de la vie, des solutions concrètes qui répondent aux attentes du plus grand nombre existent. Certaines sont évidemment de niveau national. La régulation du prix de l'énergie, selon nous, serait permise par une baisse de la TVA de 20 % à 5,5 % sur l'énergie, bien reconnue de première nécessité et soulagerait dans l'urgence des familles qui hésitent aujourd'hui à allumer leur chauffage.

La renationalisation qui permettrait aussi de reconquérir une maîtrise publique en matière de production et de distribution et donc de fixer des tarifs. L'accompagnement des plus modestes évidemment, une revalorisation significative de l'aide personnalisée au logement serait notamment un moyen de redonner un peu d'air aux locataires du parc social pour payer leur loyer et leur facture d'énergie.

L'augmentation des salaires et des pensions : sur ce point non plus, le compte n'y est pas. Nous avons toujours un problème de salaires et de pensions dans notre pays, trop faibles, trop bas pour une majorité de nos concitoyens quand, dans le même temps, les riches sont toujours plus riches.

Depuis plus de dix ans, le point d'indice des fonctionnaires et notamment ceux des agents du service public local, les agents territoriaux, est gelé. Comment s'en satisfaire.

De la même manière, nous pensons à tous ces travailleurs, les premiers de corvée, mal payés qui ont tenu le pays debout durant la crise sanitaire.

Nous pensons aussi aux jeunes dont beaucoup sont entrés dans la précarité sous l'effet conjugué des politiques gouvernementales et de la crise sanitaire. Précarité des revenus, précarité de l'emploi, précarité des formations, précarité de logements, précarité étudiante au sens large. À cela se rajoute l'injustice de la réforme, de l'assurance chômage. Messieurs Macron et Castex ont décidé d'imposer la mise en œuvre de la contre réforme de l'assurance chômage malgré l'unanimité qu'elle rassemble contre elle. Il est donc aujourd'hui urgent de mettre en place un revenu étudiant, de relever les salaires et les pensions notamment en portant de suite le SMIC à 1 800 € brut et de dégeler évidemment le point d'indice.

Et au-delà de ces mesures, strictement nationales, il y a aussi les mesures et les initiatives que nous prenons de manière volontariste, à l'échelon local, pour redonner du pouvoir d'achat tout de suite aux habitants de notre ville, notamment aux plus modestes. Notre ami Philippe peut-être nous en dira certainement plus à ce sujet.

Bien que n'étant pas de sa compétence, notre collectivité assume parfaitement son rôle de bouclier et continue à porter des politiques sociales et de bien vivre ensemble toujours plus ambitieuses afin d'éviter que les plus modestes se prennent de plein fouet cette crise de l'énergie et cette hausse générale des prix.

Les solidarités, nous les faisons vivre tous les jours à Vierzon grâce aux interventions sociales que nous mettons en œuvre en direction des personnes en difficulté ou par le soutien que nous apportons à la dynamique associative sur ces questions. Nous la faisons vivre par la solidarité des âges, la population vieillit et ce vieillissement global de la population doit être anticipé dans toutes les politiques que nous mettons en place.

Par la solidarité pour les personnes en situation de précarité, l'action du CCAS, vient directement répondre aux besoins des personnes qui connaissent des difficultés à se nourrir, à se loger, à se soigner. Il s'attache à ce que ces politiques sociales jouent au mieux leur rôle de réduction des inégalités.

Par la solidarité aussi, par le soutien de la Ville aux associations, qui les porte au quotidien, non seulement par l'attribution de moyens, de fonctionnement mais aussi par des moyens techniques et matériels. Les associations de quartier sont une richesse inestimable pour la vie sociale vierzonnaise. Le renouvellement et la sanctuarisation du budget qui leur est alloué chaque année par la collectivité est une affirmation forte en direction de l'éducation populaire et de la cohésion sociale. Par la solidarité, par le contrat de ville qui égrène des engagements et des actions fortes à l'attention des territoires en difficulté : emploi, accès aux soins, éducation, sécurité, médiation, par la solidarité par le projet de renouvellement urbain que nous menons sur les quartiers populaires et qui doit aboutir à un changement durable du cadre de vie des habitants et enfin par la solidarité par l'accès au service public. L'absence de revenu ne doit pas être un obstacle pour accéder au service public.

Je vous remercie.

Mme GAUCHER

Oui, comme on l'a dit, plusieurs fois ce soir, se chauffer devient un grand luxe et il est de notre responsabilité d'élus d'aider nos administrés à se chauffer dignement et de ne pas amputer leur budget parfois déjà très très bas.

Aussi, nous avons un réseau de chaleur sur Vierzon qui est de la gestion de France Loire et qui est à reprendre sous une autre forme de gestion qui reste à définir. L'idée est d'utiliser des énergies renouvelables bien évidemment. Dans le contexte actuel, c'est ce qu'il semble le meilleur à faire. Aussi, demain, nous allons à Châteaudun, avec la chargée de mission aux énergies renouvelables de la mairie, pour y visiter son réseau. Il est donc naturel d'aller voir ce qu'il se fait déjà, de prendre exemple puisque ce réseau est décrit comme exemplaire et il utilise la biomasse. Châteaudun a été la première ville d'Eure-et-Loir, depuis 2014, à faire un réseau de chaleur qui a ce jour était de 10 kms.

Il irrigue 54 sous-stations surtout au niveau des bâtiments communaux et des logements HLM et contribue également au développement de la filière bois qui est très importante en utilisant 7 000 tonnes de bois à l'année. Il a été salué et récompensé par l'ADEME.

Je vous en dirai plus quand je l'aurai visité mais en tout cas il semble tout à fait vertueux et économique. Je pense que Vierzon mérite aussi d'un aussi beau réseau que Châteaudun.

Le Maire

On va y travailler pour trouver la solution après la co-génération qui s'arrête en 2025 de toute façon puisqu'il n'y a plus d'autorisation de faire de l'électricité à partir du gaz et de prendre le gaz sur les chaufferies urbaines.

L'affaire sera réglée, il va falloir passer à un autre mode de chauffage.

M. MICHOUX

Chers collègues,

Par rapport à des propos qui ont pu être tenus, je voudrais revenir sur la gestion du patrimoine de la Ville. Ça n'est vraiment pas opaque. À chaque fois que l'on vous propose une cession, que l'on vous présente une acquisition cela se fait toujours en faisant référence aux prix des domaines. C'est simple à ce niveau là, c'est clairement dit, c'est fait aux prix des domaines, ça passe en délibération.

Je voudrais donc aller contre cette petite musique qui parlerait d'opacité, on se dirait c'est pas clair, il n'y a pas de fumée sans feu, c'est assez insidieux comme propos je trouve et cela n'est pas très sain parce que, écoutez, on est dans une assemblée démocratique et puis on peut dire les choses. Je suis d'accord avec vous que la majorité municipale a certainement des informations que d'autres n'ont peut être pas mais cela est dû au fait que les décisions sont prises en amont, on le sait bien, par la majorité municipale. C'est le fonctionnement des instances mais on les valide bien ensemble et ce soir en Conseil municipal.

Oui concernant cette petite musique, je ne voudrais pas qu'on en reste là.

Sur cette gestion du patrimoine, il y a deux choses :

- premièrement, est-ce que notre patrimoine est amené à héberger un service public, à être utile à la collectivité. C'est l'un des enjeux, je l'entends complètement.
- il y en a un deuxième, et vous le voyez bien, puisque l'on agit sur des patrimoines qui ne sont pas forcément encore à nous mais sur lesquels on met une volonté d'action ou de transformation. C'est le cas pour les anciens de la DDE parce qu'il y a le projet canal qui s'est découvert.

Mais acceptez qu'au départ on ne sache pas forcément exactement encore la nature du projet ! Qui aurait dit quand le B3 est entré dans le patrimoine communal et des collectivités publiques qu'il y aurait des écoles du numérique qui se seraient installées ? Et non nous ne le savions pas. Et même, à la limite, si vous aviez demandé quels étaient les noms des écoles qui seraient installées par la suite, on ne le savait pas au début des travaux de réhabilitation. Et pourtant il a bien fallu le faire. On a eu raison de le faire. Qui savait que sur ce site stratégique de l'ancienne poste Place Jacques Brel, il y aurait eu un musée du numérique alors même que la Villette en était au début du concept. Mais non, mais on l'a fait, cela n'est pas plus mal. Et vous voyez, n'ayons pas de regret ; il n'y a pas d'opacité derrière. Ce sont des évolutions logiques de notre projet.

Quant à Jacques Brel, si vous regardez bien, il a tourné, il était orienté vers le Sud et maintenant il est orienté vers l'Ouest, sur une vitrophanie, qui se trouve place Jacques Brel, donc ça vous pourrez le voir. Sur le Canal à vélo je suis d'accord, il faut vraiment que l'on avance, d'ailleurs c'est une demande que l'on a auprès du Département, car s'il y a un équipement touristique d'intérêt départemental, c'est bien le Canal. Alors pour le coup la Région a complètement joué le jeu dans la création de cette piste, et aujourd'hui il faut qu'on voit vraiment le Département puisque c'est une conseillère départementale de la majorité qui est présidente du syndicat de Canal et on voit bien l'intérêt départemental. Donc il est clair qu'on doit être déterminé au niveau de l'entretien. C'est clair que dans 10 ans il n'y aura pas de l'eau dans tout les biefs, n'y croyons pas, mais en tout cas il faut bien qu'on clarifie le niveau d'entretien et que le Département joue pleinement son jeu de collectivité publique, support au Canal de Berry.

M. MOUAMIR

Merci Monsieur le Maire, chers collègues je voudrais juste rebondir un peu sur quelques propos qui ont été tenus il y a quelques instants et rappeler à mes collègues ici dans l'audience que Jean-Luc Mélenchon était bien sénateur socialiste au moment du vote des 35h. Nous, socialistes n'avons pas besoin de jugements de valeur quels qu'ils soient. Nous n'avons point d'ambiguïté avec certaines valeurs de la République. Je vais vous dire encore une fois, je vais pousser le trait encore un peu plus loin sur l'exemplarité des élus dans la vie publique et politique. Aujourd'hui nous avons besoins d'élus exemplaires.

Aucun élu, je le répète encore une fois, n'est au dessus des lois. Quand on entend un élu de la République dire c'est moi ou autre chose, ce n'est pas possible. Quand des élus font des posts sur les réseaux sociaux anti-vax à caractère antisémite, ils ne doivent plus être élus ni avec des délégations. C'est ce message d'exemplarité que je voulais faire passer aujourd'hui, parce qu'on est dans une période actuellement qui va arriver avec des élections et beaucoup de choses. Et donc il faut que personne ne perde le Nord je pense pour qu'on puisse ramener cette abstention et ramener ces électeurs vers nous parce qu'il y a une méfiance de la vie politique. Sincèrement, si globalement même les élus locaux ne font pas cet effort là, du respect du débat des autres, des partenaires et aussi des citoyens, on est pas prêt d'avancer sereinement sur le sujet. C'était une courte intervention pour apporter quelques précisions.

Le Maire

Merci Zakaria de montrer que je suis le point d'équilibre. J'aimerais bien, alors je vais être très très clair, mais on réglera ça ensemble. J'aimerais bien qu'on ne s'amuse pas en Conseil municipal à régler des comptes qui peuvent se régler ailleurs. L'heure des débats publics à lieu ailleurs, je le dis très clairement. On peut avoir des débats sur l'hôpital car c'est vrai que les questions du SMUR par exemple impacte directement la ville, les Vierzonnais et Vierzonnaises et les gens. Ne réglons pas des comptes. On peut avoir des débats publics sans essayer de régler des comptes les uns et les autres. Voila je vous remercie.

Mme ROUX

Merci Monsieur Le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues.

600 jours c'est le temps qui s'est écoulé depuis le début de la pandémie qui s'est abattue sur la France. Même si la crise sanitaire semble s'estomper, il apparaît que plusieurs sujets sensibles doivent maintenant faire l'objet d'une concertation au regard de l'impact sur notre système de santé. Après plus de 30 années de politiques qui n'ont eu pour effet que d'affaiblir notre système de santé publique, cette crise aura mis en grande difficulté l'ensemble de nos structures ainsi que leurs personnels. Pourtant durant cette période les agents hospitaliers n'ont pas failli à leur devoirs. Appelés 1^{er} de cordée, ils n'ont pas ménagé leurs efforts malgré se sentiment d'impuissance face à un virus que faisait tomber les uns après les autres ceux qu'ils prenaient en charge et tentaient désespérément de maintenir en vie. Pourtant tous ces personnels soignants ou non soignants n'ont pas été ménagés. La quasi inexistence de protections individuelles et de matériel dans les services les ont contraint à venir travailler lorsqu'ils étaient eux même malades. 600 jours, 600 nuits de plannings remaniés, de vies personnelles désorganisées

Aujourd'hui de nombreux soignants sont à genoux, épuisés, lessivés, rincés, les qualificatifs ne manquent pas pour traduire l'état physique et psychique des personnels. Le constat est fait, les soignants sont démissionnaires et l'augmentation de l'absentéisme alimente plus encore la désaffection de ces professionnels et démotive ceux qui voudraient embrasser les métiers autour du soin. Puisque la rhétorique guerrière à été souvent employée pour combattre cette crise, nous pouvons que résumer la situation par : le moral des troupes est au plus bas.

C'est pourquoi la question des conditions de travail doit faire l'objet d'une attention particulière avec en corollaire celui des effectifs. La réintégration immédiate des 15 000 personnels suspendus qui font cruellement défaut dans les services, doit l'être tout autant en miroir des 15 000 postes que nous attendons encore des mesures du Ségur. Le Ségur de la santé ne saurait se limiter qu'aux seules avancées salariales insuffisantes, qui à elles seules ne peuvent combler déficit d'attractivité et fidélisation des agents.

Certains chiffres, en juin 2021, avaient été avancés quant à la fermeture de 1 800 lits pendant la période de covid. En réalité mes chers camarades, aux, la DREES : direction de recherche d'études d'évaluation des statistiques, direction des ministères à confirmé la suppression de 5 745 lits sur 2020. Sur les 7 dernières années se sont 26 000 lits qui ont été fermés ou définitivement supprimés. Après la loi HPST et la loi « Ma santé 2022 », il convient de revoir le paradigme. Une nouvelle orientation doit être apportée à notre système de soins, au niveau des effectifs, au niveau des capacités en lits, des formations, du numerus clausus. Autant de sujets qui doivent rapidement trouver une place dans un nouveau projet pour l'hôpital public afin de redonner des perspectives d'espoir aux agents hospitaliers, mais aussi aux usager de l'hôpital public. Plus près de nous, la situation du SMUR de notre département ne cesse de se dégrader.

En effet, depuis fin 2017, début 2018, de graves dysfonctionnements des lignes de SMUR primaire et secondaire du centre hospitalier Jacques Cœur, oblige les SMUR de Vierzon et St Amand à pallier aux insuffisances de ces derniers. À titre d'exemple, et vous l'avez lu dans la motion, ce sont plus de 50 sorties hors secteur qui ont été demandé au SMUR de Vierzon en moins d'un an. Ne nous laissons pas tromper, et vous l'avez lu aussi dans la motion, si la difficulté de recrutement médical est une réalité, il est à noter que Vierzon et St Amand Monrond réussissent à former des équipes stables.

Le vendredi 8 octobre 2021, aura été encore une fois un manquement grave à un établissement de référence avec pour absence, un SMUR qui obligeait Vierzon et St Amand à pallier de nouveau sur le territoire. Face à l'indifférence de l'ARS ; le 8 octobre ; les Maires de Vierzon, Bourges et St Amand, et vous l'avez tous su, ont été obligés de déposer une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, ça n'aura échappé à personne. Mais face à l'indifférence de l'ARS, qui estime que la solution doit venir des hôpitaux de Vierzon et de St Amand ; nous devons réaffirmer la nécessité de persévérer et de développer le service public de santé. Le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Je vous remercie pour votre attention et vous remercie d'approuver la motion.

Le Maire

On le fera après, je vais juste répondre à quelques questions très précises qui ont été posées.

Tout d'abord, Monsieur Godard je vais dire un mot, mais je vous invite à poser des questions qui concernent l'inter-communalité lors des Conseils communautaires. C'est quand même une première chose parce que, je peux répondre, mais sincèrement, les questions qui concernent la préemption, notamment de la pharmacie du forum, est bien sur une question qui se pose à l'intercommunalité puisque c'est eux qui essayent de faire valoir leur droit de préemption.

Je vais expliquer. On est sur une pharmacie qui va rester en cœur de ville, n'ayez pas d'inquiétudes. Il y a aujourd'hui une pharmacie dont le fonds appartient à des pharmaciens, mais les murs ne leurs appartiennent pas. On est d'accord ; la dissociation est celle là. Nous cherchons avec le propriétaire du fonds et les pharmaciens, un moyen de les réinstaller en ville. On va trouver une solution qui sera mieux. La seule question est, comment on maîtrise ça, et comment on permet de diminuer, et de revenir à des prix du marché. Parce que le prix de vente à des Parisiens ; je n'ai rien contre les Parisiens ; qui viennent faire une affaire financière avec un prix de loyer absolument monstrueux, disproportionné par rapport à la réalité économique du territoire, ça pose un problème. Ça pose un problème car ça nous met en difficulté sur d'autres possibilités après, et sur d'autres biens qui pourraient à un moment connaître une mutation. Donc on souhaite à un moment arrêter ça, et évidemment, comme vous l'avez dit, ça fait partie d'une stratégie globale. Mais il n'y aura pas de vacance de pharmacie. Le projet que nous avons présenté aux Vierzonnais et qui reste d'actualité, qui est la création d'une base de loisirs et d'un petit port marina.

Au forum, ce projet nécessite que l'on maîtrise le foncier. Quand nous avons lancé la place Jacques Brel, croyez bien qu'on a mis aussi quelques semaines, quelques mois, quelques années, à acquérir petit à petit tous les biens qui s'y trouvaient, pour à un moment ouvrir et faire des choses novatrices qui changent le cœur de ville. Donc ça en fait partie. Mais je vous le dis encore une fois, il y a aussi l'aspect qui fait que l'on ne souhaite pas qu'il y ait une mutation à ce prix là, avec des prix de loyers qui sont absolument délirants. Voilà, donc ça c'est quelque chose que l'on souhaite dire.

La 2eme chose, sur le quai du bassin il n'y a pas de préemption. Ce sont des biens de l'État, et l'État doit, avant de mettre en vente, proposer aux collectivités locales si elles sont intéressées par le bien qui appartient à l'État, aux prix des domaines. C'est ce qui est fait, donc nous allons faire valoir notre droit de priorité, nous sommes prioritaires, nous sommes l'acquéreur prioritaire dans ce cadre là, avec les biens de l'État, c'est tout simplement ça.

Il me semble, là encore une fois, nous ne savions pas que l'État voulait vendre. Pour être très clair, on a appris évidemment, quand ils nous ont saisis, je pense que c'était pendant l'été, c'est ça ? Nous avons appris pendant l'été, après le dernier Conseil municipal, nous avons appris que l'État souhaitait se débarrasser de ce bien, il nous a semblé que placé où il était, c'est à dire à coté du bassin de l'Yèvre et du Canal, il nous semblait que c'était intéressant de le maîtriser pour ensuite lancer un appel à projet. Ça ne va pas se faire demain, mais si on ne le fait pas aujourd'hui, si on a pas cette capacité à maîtriser du foncier sur ce lieu là, on aurait bien tort de ne pas se saisir de ce bien, qui, je vous le rappelle quand même, ne coûte pas cher. 85 000 euros, là où c'est placé, avec 3 000m2 et quand même du bâti à l'intérieur, ce n'est pas un bien très cher.

Je dois vous avouer même, que la DGFIP était extrêmement surprise du prix des domaines. Nous, ça nous arrange, ça permettra sans doute de faire autre chose. Pour l'auberge de jeunesse, pareil, c'est la compétence de la Communauté de communes. Donc aujourd'hui, nous allons garder l'auberge de jeunesse, le temps que les travaux se fassent à BARACHER MATHAT pour permettre aux associations, de trouver un point de chute le temps des travaux. Et ensuite, la Communauté de communes lancera un appel à projet, je pense autour du tourisme. Ça ne peut pas être autre chose situé où c'est. Voilà.

Enfin, Madame GRISON, vous dites qu'il y a de l'opacité sur le bâtiment béton, attendez ; vous connaissez le Conservatoire de musique comme moi. Il n'y a pas d'opacité, c'est un bâtiment qui a une fonction d'enseignement, n'oublions pas que c'était un lycée au départ. On va rénover la dernière partie qui ne l'a pas été. Pour des raisons budgétaires, nous n'avons pas intégré cela dans la rénovation du début. On a rénové le rez-de-chaussée de ce bâtiment pour en faire une salle d'art plastiques, que vous connaissez très bien. Nous faisons petit à petit, et là nous avons une opportunité.

Les 2 écoles d'ingénieurs, nous demandent de s'installer en septembre 2022. Donc il faut trouver des locaux quasi en urgence. C'est normal qu'on se tourne vers des locaux qui ont vocation d'enseignement et pour lesquels, parce que c'est aussi une école que l'on accueille. On obtient des crédits inespérés de rénovation thermique. D'ailleurs, toutes les délibérations qui concernent le bâtiment béton, vont être reprises la fois prochaine puisqu'on a obtenu 254 000 euro et non pas les 71 000 qu'on avait inscrit de la part de l'État. Voilà, donc ne voyez pas malice à chaque fois.

La fonction naturelle de cet étage qui fait 450m2 à peu près, situé dans le Conservatoire de musique et des arts plastiques, est d'intégrer le Conservatoire de musique et des arts plastique et peut-être d'autres arts si on peut le faire, mais voilà, encore une fois, c'est pas demain matin. Demain matin c'est l'école qui arrive et elle va rester 2 voir 3 ans dans ce bâtiment donc laissons bien le temps de travailler à l'occupation de ces locaux qui seront de toute façon en lien avec le Conservatoire, il n'y a pas de malice là dedans ni d'opacité. Je trouve que c'est quand même extrêmement désagréable d'entendre ça.

Comme l'a dit Franck Michoux, c'est des choses, qu'en majorité on discute à un moment, quand il n'y a pas de conseils municipaux, vous pouvez ne pas être au courant, c'est normal. C'est des choses que j'ai annoncé en commission des finances la dernière fois, M. LATESSA était présent, voilà, il n'y a pas d'opacité. À un moment que la majorité municipale fait un certain nombre de choix, notamment de choix budgétaires là, et de choix stratégiques, de mettre en place des locaux pour accueillir des étudiants et je pense que ça va être une très belle chose.

On ne décide pas entre amis, Madame GRISON. On décide entre élus. Ce n'est pas la même chose, tous les élus ne sont pas forcément des amis, et tous mes amis ne sont pas forcément des élus.

Donc voilà, je le dis, on décide entre élus. C'est comme ça que ça se passe et vous le savez, dans toutes les collectivités c'est normal que la majorité débattre des choix stratégiques à faire, et des choix budgétaires.

On est en train de construire le budget 2022, c'est vrai que l'opposition n'est pas invitée à construire le budget 2022 avec la majorité. Tout simplement parce que les Vierzonnais ont demandé qu'on applique les engagements qu'on a pris devant eux en mars 2020. Ça n'empêche pas qu'il y a des choses qui bougent, c'est la vie, mais c'est ça aussi le respect de la démocratie. Enfin, dire que c'est opaque, vous allez bientôt voir, mais parce que la vie et la crise sanitaire sont passées par là.

On reprend une cession de réunions de quartier qui se finira par des assises générales où les Vierzonnais auront tout le loisir de dire ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'il faut faire, etc. dans tel quartier, ce qu'on faisait habituellement, et qu'évidemment on a mis en veilleuse le temps de la crise sanitaire.

On espère évidemment qu'on pourra reprendre ça. On reste toujours extrêmement prudent, mais c'est bien notre objectif que de reprendre ces grandes rencontres avec nos concitoyens, comme je le ferai pour l'hôpital très bientôt.

Je vous remercie des propos liminaires.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JUIN 2021

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/146 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

J'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

Des demandes de subvention à l'agence nationale du sport pour un équipement de proximité en accès libre aux bords du Canal de Berry à Vélo. Nous attendons les financements mais nous souhaiterions faire sur l'ancienne station d'épuration au Bas de Grange un lieu de convivialité avec de la pétanque, de la pêche, une aire de pique nique et sans doute une petite piste de BMX qui permettra aux gens de venir avec leurs enfants passer un moment sur ce lieu et pour cela nous faisons une demande à l'agence nationale du sport. Il y a des dissolutions de régie de recette et de régies d'avance pour les services École municipale de sport, Communication, dissolution du service urbanisme, modification régie d'avance et de recette du service Financier, c'est des changements de régie. Les titulaires de régie qui ont toujours existé, qui ne sont pas forcément affectés à ces services là sont en train d'être modifiés.

- 21/59A – Direction Générale – Demande de subvention – Agence nationale du sport – Équipement de proximité en accès libre,
- 21/60 – SF – École Municipale de sport – Dissolution de la régie de recettes,
- 21/61 – SF – Guinguette Quai du Bassin – Dissolution de la régie d'avances et de recettes auprès du service Communication,
- 21/62 – SF – Service Urbanisme – Dissolution de la régie de recettes,
- 21/63 – Services Financiers – Modification de la régie d'avances,
- 21/64 – Services Financiers – Modification de la régie de recettes,
- 21/65 – Foncier – Terrains communaux situés chemin de l'île Bragard – Location temporaire à Monsieur et Madame COUTOURIDES,
- 21/66 – Direction Générale – Attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité pour " les Intemporel's ",
- 21/67 – Direction Générale – Signature d'un contrat de location avec la SCI BCBG représentée par Monsieur Roquin,
- 21/68 – Direction Générale – Signature d'un contrat de location avec Monsieur et Madame Hervé Robert,
- 21/69 – Foncier – Terrains communaux situés à la Genette – Location temporaire à Madame Mohteber VURAN,
- 21/70 – Réavie – Réalisation d'un prêt vert de 404 606,00 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements et du renouvellement des réseaux 2021 du budget assainissement,
- 21/71 – Réavie – Réalisation d'un prêt vert de 678 076,00 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements et du renouvellement des réseaux 2021 du budget eau potable,
- 21/72 – Réalisation d'un prêt de 170 000,00 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements 2021 du budget principal,

- 21/73 – Exercice du droit de priorité – Acquisition d'un ensemble immobilier situé sur les parcelles CT n°162, 373 et 374 Quai du Bassin,
- 21/74a – Direction Générale – Attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité " O Divin ",
- 21/75 – État Civil – Rétrocession de la concession temporaire appartenant à Monsieur LUU Henri,
- 21/76 – Direction Générale – Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour la réhabilitation thermique – École Zay haut,
- 21/77 – État-Civil – Rétrocession de la concession temporaire appartenant à Monsieur GOURBEYRE Patrick,
- 21/78 – SF – Assurances – Acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- 21/79 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence nationale du sport – Équipement de proximité en accès libre,
- 21/80 – Culture – Mise à disposition de locaux du Conservatoire de Musique à l'association CEPRAVOI,
- 21/81 – Foncier – Terrains communaux situés à l'Abri cot – Location temporaire à Monsieur FOLLENFANT Thomas,
- 21/82 – Théâtre Mac-Nab – Demande de subvention – Convention de partenariat culturel 2022 entre la Ville et le Conseil départemental du Cher,
- 21/83 – Théâtre Mac-Nab – Demande de subvention – Convention de partenariat culturel 2022 entre la Ville et le Conseil régional du Centre-Val de Loire,

et la liste des marchés.

Il y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Merci.

DEL21/147 – FINANCES – BUDGET VILLE – CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Maire

CRÉATION D'UNE AP/CP – BUDGET VILLE

2021-2 - Programme Culture – Travaux Bâtiment béton

Ce qui faut prendre sur cette AP/CP, c'est uniquement le montant global estimé par les services de 480 000 € HT, puisque vous l'aurez compris, que les crédits que nous allons toucher seront plus élevés que cela. Les crédits de recette seront plus élevé de ce qui est annoncé. L'auto financement sera au maximum de 130 000 €.

La réhabilitation du bâtiment béton situé dans l'enceinte du Conservatoire doit permettre l'accueil physique des promotions de deux écoles supérieures du numérique à la rentrée prochaine.

Par la suite, ces deux écoles trouveront leur place au sein du Campus numérique.

Ces locaux réhabilités retrouveront ensuite une fonction culturelle.

Ces travaux vont s'échelonner sur deux exercices budgétaires.

Il est donc nécessaire de mettre en place une autorisation de programme et de crédits de paiement n° 2021-2.

Cette autorisation de programme et de crédits de paiement est mise en place pour un montant prévisionnel de 576 000 € TTC soit 480 000 € HT.

Des subventions accompagnent ce projet. Il s'agit de l'État avec de la dotation à l'investissement local, notamment Action cœur de ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avec un fonds de concours.

Il est proposé d'approuver la création d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme GRISON.

DEL21/148 – FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Maire

La présente décision modificative n° 2 s'élève globalement à 130 461,60 € et s'équilibre par section comme suit :

investissement	133 454,60 €
fonctionnement	- 2 993,00 €

Les décisions les plus importantes qui concernent l'investissement avec le bâtiment béton pour un montant de 71 000 €. Évidemment, nous ne sommes pas dans ce cadre là, ça va être modifié à la prochaine DM. Nous avons l'inscription budgétaire des locaux Quai du bassin, nous ferons la décision en décembre et signerons juste après.

Cette décision modificative prend en compte la création d'une nouvelle autorisation de programmes (AP/CP), en investissement, pour des réalisations qui s'échelonnent sur plusieurs exercices.

Il en va de même pour les ajustements aux prévisions budgétaires initiales tant en investissement qu'en fonctionnement, issus pour l'essentiel de virements internes entre section ou à l'intérieur de chacune des sections.

I - L'investissement consiste :

1) en dépenses

- l'acquisition d'instruments de musique pour la classe CHAM 1 000,00 €
- le bâtiment béton de La Décale nécessite des travaux pour l'accueil des écoles supérieures avec une participation financière dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 71 541 ,00 €
- l'acquisition de DVD pour la Médiathèque 2 095,00 €
- l'acquisition des locaux Quai du Bassin 85 000,00 €
- l'acquisition d'un four et d'un adoucisseur pour la cuisine centrale 19 000,00 €
- l'acquisition de fauteuils ergonomiques 1 468,00 €
- le local Jeunesse nécessite d'être raccordé à la fibre optique 10 000,00 €
- le logiciel du Guichet Unique Technocarte doit avoir un lien avec la Caisse d'Allocation Familiale FILOUE avec une participation financière de celle-ci à hauteur de 80 % des dépenses HT 1 920,00 €
- une étude du schéma directeur du réseau de chaleur est nécessaire avec une participation financière de l'ADEME à hauteur de 60 % des dépenses HT 10 000,00 €
- les dépenses d'équipements numériques de la Médiathèque seront réalisées sur l'exercice en cours 53 439,00 €

➤ les travaux sur la façade et sur l'enseignement du Théâtre Mac-Nab	11 000,00 €
➤ l'acquisition d'un perforateur et d'un laser pour le service Logistique	1 265,00 €
➤ l'acquisition de matériels informatiques	5 074,00 €
➤ l'acquisition d'une auto-laveuse pour la piscine municipale	4 419,60 €
➤ le remboursement du capital est ajusté à la baisse	- 45 727,00 €

En effet chaque année le budget prévoit des crédits pour commencer à rembourser l'emprunt de l'année où il est souscrit. Or, l'emprunt BEI pour la rénovation thermique de l'école Bodin/Zay bénéficie d'un différé de remboursement à partir de 2022.

2) les recettes d'investissement consistent en :

➤ financements des travaux sur le bâtiment béton de La Décale pour l'accueil des écoles supérieures par :	
▪ un fonds de concours de l'EPCI Vierzon-Sologne-Berry	51 541,00 €
▪ la DSIL 1ère tranche action Coeur de ville	6 667,00 €
➤ l'ajustement de la subvention régionale pour la rénovation thermique de l'école Zay Haut	7 300,00 €
➤ financement de la Caisse d'Allocation Familiale (80 % des dépenses HT) pour le lien FILOUE Technocarte	1 320,00 €
➤ financements pour l'étude du schéma directeur du réseau de chaleur (60 % des dépenses HT)	5 000,00 €
➤ financements des équipements numériques et d'aide au démarrage par l'État	47 704,00 €
➤ le solde de la subvention régionale pour la liaison douce cyclable	13 052,00 €
➤ l'ajustement des amendes de police	- 15 651,00 €

II - Le fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont ajustées :

- l'ajustement du FPIC (fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) - 42 393,00 €
- la refacturation à l'ARS pour le centre de vaccination 23 000,00 €
- la refacturation des locations des chalets pour les festivités de Noël 20 000,00 €
- l'annulation des droits de terrasse suite à la crise sanitaire - 15 000,00 €
- plusieurs subventions de l'État ont été obtenus dans le cadre de dispositifs spécifiques (bourses argent de poche, bourses aux permis de conduire ...), cela représente 11 400,00€

Les dépenses de fonctionnement :

- le renouvellement de l'abonnement Webenchères 2 388,00 €
- les dépenses liées aux festivités de Noël 50 000,00 €
- l'ajustement des écoles privées 32 764,00 €
- l'ajustement du FPIC (fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) 9 148,00 €
- l'augmentation des dépenses informatiques (OFEA, logiciels de la police municipale et augmentation du débit fibre optique du Centre de Santé...) 19 596,00 €
- l'ajustement des aides aux loyers pour la revitalisation du centre ville 33 582,00 €
- le versement de la subvention du Tour de France à Donnons des Elles au Vélo 5 000,00 €
- le financement de l'État dans le cadre des bourses, c'est pourquoi, il faut ouvrir le montant en dépenses pour pouvoir reverser cette participation 11 400,00 €
- des dépenses imprévues diminuées de - 145 557,00 €

Il est précisé que les loyers des établissements fermés pendant la crise sanitaire, Le Célestin et Epipapu ont été abandonnés et non titrés, à savoir :

- pour l'année 2020, d'avril à juin, puis novembre et décembre pour un total de 10 778,50 €,
- pour l'année 2021, de janvier à mai, pour un total de 8 982,10 €.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme GRISON.

DEL21/149 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'ÉTAT ET LA SEM.VIE POUR LE VERSEMENT DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) À LA SEM.VIE POUR LA RÉHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DU B9

Le Maire

Nous avons obtenu une dotation de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du bâtiment B9. C'est l'espace situé à l'arrière de la Maison de culture professionnelle, qui va toucher ensuite le bâtiment de pôle emploi. C'est celui qui est juste en face du cinéma. Cette DSIL peut-être transférée à la SEM.VIE dans le cadre de la concession que nous faisons pour accueillir les agents des finances publiques.

Le projet de réhabilitation de la friche industrielle du B9 a été confiée à la SEM.VIE par une concession d'aménagement approuvée par délibération n°DEL21/101 en date du 29 juin 2021 et signée le 16 juillet 2021.

Par cette concession, la SEM.VIE devient maître d'ouvrage de l'opération.

Il convient de verser au concessionnaire la DSIL allouée par l'État, par arrêté préfectoral en date du 20 mai 2020 et pour un montant de 148 659 €.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/150 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2018-2024

Le Maire

La délibération n°18/40 du 23 février 2018 a autorisé le Maire à signer le contrat régional de solidarité territoriale 2018 – 2024,

Le Comité Syndical du PETR Centre-Cher a validé, le 14 Avril 2021, la proposition de nouvelle maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, dont le nouveau montant est de 19 890 000 €.

L'ensemble des éléments (maquette financière, rédaction du Bilan d'étape, avis motivé du Conseil de développement et les pièces administratives nécessaires à la validation des projets « identifiés ») ont ensuite été transmis au Conseil régional du Centre-Val de Loire pour instruction. Le bilan d'étape et la nouvelle maquette financière ont été étudiés par l'ensemble des directions régionales, associées à la Direction de l'Aménagement des Territoires du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Conformément au cadre voté par le Conseil régional du Centre-Val de Loire, une réunion de négociation a ensuite été organisée ; le mercredi 22 septembre entre le Conseil régional et les représentants du PETR Centre-Cher et des institutions cosignataires du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher (CC Cœur de Berry, CC Vierzon-Sologne-Berry, CC La Septaine, CC Terres du Haut Berry, CC FERCHER Pays Florentais, commune de Vierzon).

Plusieurs évolutions ont été sollicitées et discutées lors de cet entretien, sans remettre en cause l'équilibre général du Contrat : Après ce rendez-vous, il est proposé d'apporter à la maquette les évolutions suivantes :

Objectif A : Développer l'emploi et l'économie :

- Abonder de 70 000 € le cadre de référence 05 « diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité », en mobilisant ces fonds régionaux sur l'enveloppe fongible, ce qui porte le fond régional à 275 900 €.
- Transférer 20 000 € de fonds fléchés en fonctionnement, concernant le cadre de référence « Projet Alimentaire de Territoire et Système Alimentaire Territorialisée », en investissement.
- ↳ Clôturer le cadre de référence 13 « Œnotourisme » qui mobilisait 20 000 €. Les différentes aides régionales permettent d'accompagner les porteurs de projets.
- ↳ Abonder de 200 000 € l'axe A7 « locaux de formation et plateforme technologique » afin de le porter à 700 000 € et renforcer le soutien au projet de campus numérique

Objectif B : Favoriser le mieux-être social : conforme aux propositions initiales

Objectif C : Renforcer le maillage urbain et rural :

- ↳ Abonder le cadre de référence « Acquisition-Réhabilitation » à hauteur de 92 000 €, afin d'encourager le développement de ce type de projet sur notre territoire
- ↳ Diminuer de 62 000 € les fonds alloués au cadre de référence 25 « construction neuve », concernant les bailleurs sociaux, portant l'enveloppe à 138 000 €,
- ↳ Diminuer de 30 000 € les fonds alloués à l'OPAH de Vierzon au titre du cadre de référence 28 « rénovation thermique du parc locatif privé » ce qui porte le fonds mobilisé à 120 000 €, car la convention prévoit un objectif de 60 logements.
 - Diminuer de 60 000 € le cadre de référence 30-1 : « mise en accessibilité des bâtiments publics », ce qui porte le fonds mobilisé à 97 900 €. Cette proposition est liée au cadre réglementaire qui est opérationnel depuis 2015.
 - Clôturer les cadres de référence 24-3 « Stratégie logement et PLH communautaire » et 26-1 : Aires d'accueil des gens du voyage.

Objectif D : Stratégie régionale biodiversité : conforme aux propositions initiales

Objectif E : Plan Climat Énergie Régional

- Clôturer le cadre de référence 35-5 « Performance énergétiques des exploitations agricoles », car il y a dorénavant des aides régionales directes
- Diminuer de 24 000 € le fond alloué au cadre de référence 35-6 « Acquisition de véhicules électriques », ce qui porte le fonds à 16 000 €
- Abonder de 44 000 € le cadre de référence 36-4 « Géothermie sur sondes verticales », afin d'encourager la mise en œuvre de projets.

Après prise en compte de ces évolutions, l'enveloppe fongible serait portée à 523 836 €, soit une baisse de 190 000 €.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

M. FOURNIÉ

Une précision concernant l'intervention de la Région. Nous sommes à mi-parcours de ce contrat et jusqu'à présent la Ville de Vierzon, sur ces différents projets, a bénéficié de 5 millions d'euro de dotation de la Région et il y a des gros projets qui arrivent encore. Nous voyons toute l'intervention de la Région sur ces projets structurants et Vierzon nous l'a rendu en juin dernier.

Le Maire

Il y a t-il des questions sur cette nouvelle maquette de financement ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/151 – DIRECTION GÉNÉRALE – FONDS DE CONCOURS – RÉHABILITATION DU BÂTIMENT BÉTON – LA DÉCALE

Le Maire

C'est ce que je vous disais par rapport au FPIC, il a fallu trouver une solution pour réintégrer 50 000 € qui n'existait plus dans la répartition du fond de péréquation intercommunale et communale, et nous avons proposé de le mettre sur le bâtiment béton qui sera financé à hauteur de 73 %.

La Ville a ouvert une autorisation de programme au budget 2021 d'un montant de 576 252 € TTC soit 480 210 € HT pour la réalisation de ces travaux.

La Ville et la Communauté de communes souhaitent mettre en place un fonds de concours aux fins de financement par la Communauté de communes d'une partie desdits travaux, au profit de la Ville.

La part à charge de la Ville s'élève à 240 105 €, déduction faite des subventions la participation de la Communauté de communes ne peut excéder 50 % de cette somme.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/152 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2020

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le service public de l'eau potable présente un rapport annuel établi conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels, accompagné de la note annuelle établie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la note annuelle établie par l'Agence Régionale de la Santé sur la qualité de l'eau distribuée.

Les éléments présentés concernent l'année 2020.

Par rapport à 2019, nous constatons que nous avons prélevé dans le Cher moins d'eau et nous en avons également produit moins.

Un nombre d'abonnés et un volume d'eau vendu sur Vierzon en baisse mais un volume d'eau vendu en augmentation dans les collectivités alentours. Le prix du volume d'eau, comme voté lors du Conseil municipal de décembre 2020, est passé de 1,80 TTC contre 1,77 TTC du m³ au 1^{er} janvier 2020.

Les recettes sont supérieures aux dépenses et s'élèvent à 3 193 717 € pour des dépenses 3 077 551 €.

Pour les indicateurs de performance, une seule non conformité a été relevée. L'ARS n'a pas tenu compte du fait que le prélèvement suivant était bon. Le rendement de l'eau est à 80,30 % et nous sommes presque sûrs que l'installation des débitmètres de sectorisation, installés jusqu'à juin 2019, permettra de lutter plus efficacement sur les fuites de réseaux.

Le taux d'impayés est en baisse, il est en dessous de 6,46 depuis septembre. Le Trésor public fait son travail pour faire payer les factures.

Le montant des investissements pour 2020 est de 516 425 €, les subventions s'élèvent 224 178 € et l'encourt de la dette est de 9 299 122 € pour une durée d'extinction de 12 ans et 9 mois.

Le montant des travaux prévisionnels, y compris le renouvellement, est de 32 597 300 €, et nous retrouvons le fonds d'aides donné par le C.C.A.S. pour payer les factures d'eau.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Juste une remarque, pour ce qui me concerne je ferai après le rapport d'assainissement, pour expliquer un peu les impayés sur plusieurs années. Nous pouvons avoir des impayés pour une année puisque c'est les factures qui viennent d'arriver, mais avec le recouvrement les impayés totaux c'est 2,79 % sur les dix ans de Régie. Et le prix de l'eau assainie est toujours en dessous du prix de l'eau tel qu'il a existé en 2010 lorsque c'était encore une délégation de service public au privé.

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Abstention de Madame Grison, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme GRISON.

DEL21/153 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – ANNÉE 2020

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le service public de l'assainissement collectif des eaux usées présente un rapport annuel établi conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels,

Les éléments présentés concernent l'année 2020.

Nous constatons une diminution du volume facturé et une augmentation des volumes importés.

Le nombre d'abonnés a augmenté, il est passé à 56. Le linéaire de réseau séparatif intégré dans le schéma a augmenté, il est de 133, 77 kms. Le réseau unitaire représente 10,042 kms. Le prix du service est passé 2,13 au 1^{er} janvier 2020 à 2,18 € au 1^{er} janvier 2021.

Le montant des recettes s'élève à 2 895 542 € et les dépenses à 2 417 089 €.

Le taux de desserte est 87,74. L'ensemble des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées est conforme aux prescriptions du décret de juin 1994. Les matières sèches issues du traitement sont évacuées vers les filières conformes à la réglementation, co-compostage avec des déchets verts.

Le montant des investissements en 2020 est de 738 814 €. L'encourt de la dette s'élève à 3 375 108 € pour une durée d'extinction de quatre ans et cinq mois.

Le montant prévisionnel des travaux, y compris le renouvellement du réseau unitaire, est de 12 045 920 €. Nous retrouvons les 37 500 € complémentaires à celui du fonds eau pour payer les factures d'assainissement par le C.C.A.S.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Abstention de Madame Grison. Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme GRISON.

DEL21/154 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE LITIGE DES POMPES D'EAU TRAITÉE DE L'USINE DU VIEUX DOMAINE

Rapporteur : Jill GAUCHER

La Ville de Vierzon par l'intermédiaire du service reaVie (régie de l'eau et de l'assainissement de la ville de Vierzon) a confié un marché de conception-réalisation pour la construction d'une usine de production d'eau potable de capacité 500 m3/h (marché n°2013-131 notifié le 13 septembre 2013) à un groupement momentané d'entreprises, représenté par la société Degrémont et que l'ouvrage réalisé a été réceptionné le 14 février 2017.

Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel dans le litige des pompes à eau traitées de l'usine du Vieux Domaine. Notre usine de traitement de l'eau a rencontré des problèmes.

Dans le cadre de l'exploitation, il est apparu, à compter de l'année 2018, une usure prématurée des pompes d'eaux traitées, avec un non-respect des niveaux de bruits et de pression, usure prématurée des paliers des moteurs des pompes, notifiée aux parties par courrier du 1er février 2019.

Dans le cadre d'une expertise amiable, un accord amiable a été proposé entre la Ville de Vierzon, la société Degrémont (responsable de la partie équipement du chantier) et la société Xylem (fournisseur des pompes concernées).

Le Conseil de la Ville de Vierzon et le conseil des deux parties adverses ont rédigé le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente.

Les sociétés Degrémont et Xylem s'engagent à indemniser par équivalent la Commune de Vierzon des désordres et non conformités subies par elle au titre de l'installation des trois pompes d'eaux traitées de la station d'eau potable en lui versant une indemnité forfaitaire à hauteur de 35 379 €, répartie entre elles comme suit :

- Société Degrémont 25 097 € HT,
- Société Xylem 10 282 € HT.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité , je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/155 – ÉNERGIE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Ses compétences " Énergie ", " Eau " et " Assainissement " et le besoin de ses agents d'être informés et d'assurer une veille technique, juridique et réglementaire afin d'assurer leur mission de la meilleure manière possible.

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les Départements, les Régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de l'eau, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets à l'échelle des territoires,

Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le Conseil municipal désignera un titulaire et un suppléant pour participer aux diverses instances de l'association.

Le prix de l'adhésion annuelle est calculé selon une part fixe de 310 € à laquelle s'additionne une part variable dépendant du nombre de compétence à laquelle nous choisissons d'adhérer.

En 2021 :

- l'adhésion pour la compétence « Énergie-Réseau de Chaleur » s'élève à $0,0076 \text{ €/hab} * 26\ 919 \text{ hab} = 204,58 \text{ €}$,

- l'adhésion pour la compétence « Eau - Assainissement » s'élève à $0,0039 \text{ €/hab} * 26\ 919 \text{ hab} = 104,98 \text{ €}$,

soit un montant total de : 620 € ramené à 310 € pour une adhésion après le 30 juin 2021.

Il est proposé d'adhérer à l'association AMORCE au titre des compétences « Réseaux de chaleur » et « Énergie » ainsi que « Eau et assainissement ».

Le Maire

Il faut voter pour deux représentants, un membre titulaire et un membre suppléant pour participer aux diverses instances de l'association AMORCE.

Je vous propose :

Titulaire : Madame Jill GAUCHER

Suppléant : Monsieur Thibault LHONNEUR

Résultats des votes :

32 voix pour Madame Jill GAUCHER et Monsieur Thibault LHONNEUR.

- d'élire Madame Jill GAUCHER en tant que titulaire ainsi que Monsieur Thibault LHONNEUR en tant que suppléant,

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité sauf Madame Grison qui s'abstient, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme GRISON.

DEL21/156 – FONCIER – CONVENTION AVEC ENEDIS – PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE RUE DU MOUTON – PARCELLES BV 373 ET 377

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18 500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder à une étude pour l'installation d'une canalisation souterraine, rue du Mouton, destinée à la desserte des locaux du Centre hospitalier Georges Sand.

Les travaux sont envisagés sur les parcelles BV 373 et 377, dont la commune de Vierzon est propriétaire.

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les droits et obligations des parties, et plus particulièrement les conditions de pose et d'entretien :

- d'une canalisation souterraine (BT 230/400V), et tous ses accessoires, dans une bande de 0,40 mètre de large, sur une longueur d'environ 54 ml.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties, et pour toute la durée d'exploitation des ouvrages, le tout moyennant une indemnité forfaitaire et unique de vingt euros (20,00 €), payable au jour de la réitération de ladite convention par acte notarié.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/157 – FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'EMPRISE DES RUES DES LILAS, DES SERINGATS ET DES HORTENSIAS (LOTISSEMENT PETIT BOIS MARTEAU)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La commune de Vierzon est propriétaire :

- des parcelles cadastrées section DH numéros 632, 659, 681, 540 et 320, constituant une partie de l'emprise de la rue des Lilas, la rue des Seringats et la rue des Hortensias.

Ces parcelles font partie intégrante du domaine privé communal.

Les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération de classement émanant du Conseil municipal.

En vertu des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le Conseil municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales,

Il est précisé que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et que, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L.141-3.

Les parcelles identifiées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement.

CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVÉES NON BÂTIÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Section cadastrale	N° de parcelle	Superficie en m ²
DH	632	2219
DH	659	4961
DH	681	2924
DH	540	211
DH	320	539

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/158 – FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DE DIVERSES PARCELLES CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU PERDRIER, DE LA RUE DU TRAVAIL ET DU CHEMIN DU CARROIR DES AJONCS

Rapporteur : Franck MICHOUX

La commune de Vierzon est propriétaire :

- de la parcelle cadastrée section BM numéro 470, constituant une partie de l'emprise du chemin du Perdrier,
- de la parcelle cadastrée section DV numéro 694, constituant une partie de l'emprise de la rue du Travail,
- de la parcelle cadastrée section AL numéro 484, constituant une partie de l'emprise du chemin du Carroir des Ajoncs,

Ces parcelles font partie intégrante du domaine privé communal.

Les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération de classement émanant du Conseil municipal.

En vertu des dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le Conseil municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales.

Il est précisé que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et que, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L.141-3.

Les parcelles identifiées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement.

CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVÉES NON BÂTIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Section cadastrale	N° de parcelle	Superficie en m ²
BM	470	73
DV	694	16
AL	484	150

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/159 – FONCIER – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA BIDAUDERIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre du projet d'aménagement du Parc Technologique de Sologne, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry envisage de compléter son emprise foncière aux abords du chemin de la Bidauderie dans sa partie au Sud de la Rocade Nord.

Cette emprise nécessaire au projet comprend une portion du domaine public pour une superficie de 2 824 m² constituant une partie du chemin de la Bidauderie, telle que figurant sous la teinte verte du plan cadastral ci-après annexé.

L'arrêté de voirie n° 09/890 du 8 juillet 2009 stipule, dans son article 1, « L'accès et la sortie sont supprimés : chemin de la Bidauderie au débouché avec la Rocade Nord, dans la partie comprise entre la rue Pierre et Jean Serpaud et la Rocade Nord ».

Cette portion du chemin de la Bidauderie est fermée au droit de la Rocade Nord au moyen d'un monticule de terre et n'assure plus sa fonction de desserte et de circulation depuis juillet 2009.

L'emprise, déjà désaffectée, et après déclassement, pourra être cédée à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et permettra de constituer une unité foncière facilitant ainsi la poursuite de l'aménagement du Parc Technologique de Sologne.

Un document de division parcellaire en date du 13 juillet 2021 a été établi, à ses frais, par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour délimiter exactement cette portion du domaine public, devenue désormais les parcelles cadastrées AL n° 495 et 496, pour respectivement 607 et 866 m², et AH n° 430 et 431, pour respectivement 459 et 892 m², soit une superficie totale de 2 824 m².

Les dépendances du domaine public étant inaliénables et cette parcelle étant affectée à de la voirie, il convient en préalable à la cession de procéder à la désaffectation du domaine public de cette emprise.

Cette désaffectation de cette portion du domaine public étant prononcée, la procédure de déclassement du domaine public permet à cette portion de terrain de tomber dans le domaine privé communal et d'être cédée.

Par application de l'article 62 de la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, ce déclassement peut désormais être prononcé par délibération du Conseil municipal dispensée d'enquête publique préalable, puisque le déclassement de ce bien n'a pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie publique.

Le déclassement du domaine public ayant été prononcé, l'emprise concernée tombera dans le domaine privé communal et pourra être cédée.

Le Maire

C'est dans le cadre du projet de plateforme. Il y avait ce petit bout de chemin qui restait à la Ville, ça n'avait pas de sens dans le cadre de l'aménagement du projet de plateforme Virtuo, nous avons vu avec la Communauté de communes pour le céder, au prix des Domaines et donc nous ferons un acte administratif.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Deux abstentions, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.

1 abstention par mandat : M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

DEL21/160 – FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DES PARCELLES CADASTRÉES AL 495 ET 496, AH 430 ET 431 (PARTIE DU CHEMIN DE LA BIDAUDERIE)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre du projet d'aménagement du Parc Technologique de Sologne, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry envisage de compléter son emprise foncière aux abords du Chemin de la Bidauderie, dans sa partie au Sud de la Rcade Nord.

Cette emprise nécessaire au projet comprend une portion du domaine public pour une superficie de 2 824 m² constituant une partie du Chemin de la Bidauderie.

Le document de division parcellaire établi en date du 13 juillet 2021, à la demande de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour délimiter exactement cette portion du domaine public, les parcelles concernées sont cadastrées AL n° 495 pour 607 m², AL n° 496 pour 866 m², AH n° 430 pour 459 m² et AH n° 431 pour 892 m², soit une superficie totale de 2 824 m².

La délibération n°DEL21/159 portant sur la désaffectation de cette portion du domaine public et son déclassement du domaine public permettant aux parcelles mentionnées ci-dessus de tomber dans le domaine privé communal et d'être cédées.

Ces parcelles communales sont situées en zone AU5z du plan local d'urbanisme, zone destinée aux activités économiques.

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la commune de Vierzon ont convenu de cette cession au prix de 13 €/m², soit un total de 36 712 €, conforme à l'avis de France Domaine.

Au vu du plan de récolement de la Z.A.C. Sologne de 1990, une partie du réseau d'eaux pluviales de cette dernière s'évacue dans un fossé du Chemin de la Bidauderie.

Dans le cadre de cette cession à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et au vu du schéma de gestion des eaux pluviales de la phase VI du Parc Technologique de Sologne, une servitude d'écoulement des eaux pluviales devra être établie lors de la rédaction de l'acte authentique.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

La commune n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Deux abstentions, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

7 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

1 abstention : Mme MILLÉRIOUX.

1 abstention par mandat : M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX).

DEL21/161 – FONCIER – DÉSAFFECTATION DES PARCELLES CADASTRÉES DK N°307, DK N° 324 ET DK N°326P EN VUE D'UNE CESSION – ÎLOT B9

Rapporteur : Franck MICHOUX

La commune de Vierzon, en tant que propriétaire de l'îlot B9, a fait valoir auprès de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, gestionnaire, l'intérêt de céder une partie de cet ensemble immobilier à la SEM.VIE.

Par procès-verbal n° 210610 du cabinet de géomètre Bodenez, la commune de Vierzon a procédé à la division de cet ensemble immobilier afin de détacher et céder la parcelle cadastrée DK n° 326p pour 1 631 m² à la SEM.VIE.

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a constaté et validé, par délibération n° DEL21/199 en date du 7 octobre 2021, le constat d'absence d'exploitation des parcelles cadastrées DK n° 307 pour 14 m² , DK n° 324 pour 573 m² et DK n° 326p pour 1 631 m² initialement mises à disposition.

Procéder à la désaffectation des parcelles cadastrées DK n° 307 pour 14 m², DK n° 324 pour 573 m² et DK n° 326p pour 1 631 m² en vue d'une cession.

Approuver l'annexe modificative n °2 au Procès-Verbal de mise à disposition de l'immeuble dit « ensemble immobilier B9 ».

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/162 – FONCIER – CESSIION DES PARCELLES DK N°307, DK N° 324 ET DK N°326P RUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET AVENUE PIERRE SÉMARD

Rapporteur : Franck MICHOUX

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine et la redynamisation du centre ville, la commune de Vierzon envisage de réhabiliter une partie de l'îlot B9, afin d'accueillir des activités tertiaires et de service.

Cet ensemble immobilier a déjà fait l'objet d'aménagements partiels dont la Maison des Cultures Professionnelles et de Pôle Emploi.

Une procédure de consultation d'opérateurs en vue d'une concession d'aménagement a été lancée le 29 avril 2021.

À l'issue de cette procédure, la SEM.VIE a été retenue pour une concession d'aménagement d'une durée de 25 ans.

Dans le cadre de la concession signée en date du 16 juillet 2021, notifiée le 21 juillet 2021, la commune s'est engagée à céder à la SEM.VIE les parcelles cadastrées ci-après :

- section DK n° 307, pour une contenance de 14 m²,
- section DK n° 324, pour une contenance de 573 m²,
- section DK n° 326p, pour une contenance de 1 631 m²,

Les parcelles sont situées en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme, zone urbaine proche du centre.

La cession s'effectue pour un montant de 352 000 € net vendeur, conforme à l'avis de France Domaine.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

La commune n'est pas assujettie à la TVA immobilière pour cette opération, Considérant qu'à ce stade, les différentes servitudes de passage et/ou de passage de réseaux tant au profit du preneur que de la commune ne sont pas connues.

L'acte les établira si, au moment de sa rédaction, l'avancement du projet le permet à défaut, elles seront établies ultérieurement par acte notarié aux frais du preneur.

Cession des parcelles cadastrées section DK n° 307, section DK n° 324 et section DK n°326p, pour une contenance totale de 2 218 m², à la SEM.VIE, moyennant le prix de 352 000 € net vendeur.

Désigner le Maire pour recevoir l'acte administratif de cession,

Désigner l'Adjoint au Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

Recouvrir la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 7751.

Le Maire

Ça va permettre à la SEM.VIE, qui a déjà commencé à travailler puisqu'elle a été choisie comme concessionnaire en juin dernier, de lancer les travaux en étant en pleine propriété du bâtiment.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/163 FONCIER – AVIS SUR LA DEMANDE D’AUTORISATION POUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE TOTAL QUADRAN LIEUDIT LA JOUANNETTERIE, ROUTE DU PETIT RÂTEAU À VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Suite à la demande de permis de construire n° PC 018 279 20 V0007 déposée par TOTAL QUADRAN, représenté par Monsieur Thierry Muller, en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Jouannetterie », une étude d'impact au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement a été réalisée le 14 avril 2021.

Le parc projeté est réparti sur les parcelles privées AL 279 et 280, représentant une surface globale d'environ 9,8 ha, situées lieudit la Jouannetterie, route du Petit Râteau, en zone AUE du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vierzon.

Le projet consiste en l'implantation de structures métallique appelées « tracker », qui supportent un ensemble de 84 panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres et orientés selon la course du soleil. Les 150 structures seront fixées au sol par un système de pieux. Le parc sera formé de 12 600 modules d'une surface projetée au sol de capteurs de 2,6 ha sur la surface totale du site de 9,8 ha. Aucun modelage du terrain n'est envisagé. La hauteur maximale des structures est de 3,6 mètres. Le site accueillera un poste de conversion de 13,36 m² et un poste combiné livraison/transformation de 16,07 m². L'emprise clôturée sera de 9,8 ha.

Le raccordement de l'installation au poste le plus proche se situe à environ 100 m.

Le parc photovoltaïque, d'une puissance de 4,97 Mwc, produira au minimum 6 350 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, annuelle d'environ 5 414 personnes soit près de 20 % de la population de Vierzon. L'électricité produite sera directement injectée dans le réseau public.

L'étude d'impact détaille précisément les mesures qui seront mises en place pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux impactés par celui-ci, la zone humide au Nord Est étant exclue de la zone d'aménagement du parc.

Après la mise en place des mesures, les impacts résiduels du projet concernant les thématiques de l'étude d'impact sont négligeables et qu'il n'y a pas de nécessité de mesures compensatoires.

Le projet contribue au développement des énergies renouvelables sans porter atteinte aux zones sensibles.

Donner un avis favorable à la réalisation et à l'exploitation du projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Jouannerterie » conformément aux articles L.122-1 et R122-7 du Code de l'environnement, sous réserve du raccordement de l'installation au poste le plus proche se situant à environ 100 m.

Nous n'avons pas émis d'opposition sur ce projet car nous voyons que c'est une manière de produire de l'électricité, c'est l'un des enjeux actuels. Je vous rappelle que si nous donnons un avis aujourd'hui c'est la Commission de Régularisation d'Énergie (CRE) qui donnera au final l'autorisation.

Le Maire

Cela ne veut pas dire que c'est la fin du trajet pour ce projet de parc photovoltaïque, mais au moins ça leur permet de lancer.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/164 – ESPACE BAS DE GRANGE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Franck MICHOUX

La Ville louait auprès de la SEM.VIE un espace de 305 m² pour y accueillir des services municipaux et des associations.

Une convention de location a été signée le 5 septembre 2003 entre la Ville de Vierzon et la SEM.VIE pour un local supplémentaire d'une surface de 23 m² afin d'y installer la Croix Rouge portant ainsi la superficie louée à la Ville à 328 m².

La convention de concession, expirant en 2015, a été prolongée pour une période supplémentaire de 2 ans.

Un avenant n°4 porte la date de fin de concession au 20 mars 2019.

La convention de concession s'est terminée le 20 mars 2019. L'acte authentique de rétrocession du bâtiment a été signé le 4 octobre 2019.

En 2020, la SEM.VIE a réglé les titres de recettes des exercices 2017 et 2018 qui a permis le « solde dû au concédant » et la clôture définitive des comptes de l'exercice 2019.

L'exercice 2020 a été nécessaire pour solder les comptes de tiers. Cette opération génère une redevance à la collectivité d'un montant de 361,93 € HT soit 434,32 € TTC.

Il est proposé d'approuver le compte rendu annuel d'activités de l'espace Bas de Grange pour l'exercice 2020.

Le Maire

C'est la fin de cette opération, il y avait une concession avec la SEM.VIE pour faire cela.

Je vous le dit, les personnes qui ne votent pas, Nicolas SANSU, Franck MICHOUX, Philippe FOURNIÉ, Mélanie CHAUVET, Boris RENÉ et Jill GAUCHER qui sont membres du Conseil d'administration de la SEM.VIE.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Abstention de l'opposition, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

16 voix Pour : Mme ROUX, Mme MILLÉRIOUX, M. DRIF, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 abstentions : M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

1 abstention par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

5 ne participe pas au vote : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M. RENÉ, Mme GAUCHER.

3 ne participe pas au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/165 – ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE – CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEM.VIE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Franck MICHOUX

Par convention publique d'aménagement en date du 11 janvier 2003, la Ville a confié pour une durée de 22 ans à la SEM.VIE la réalisation, dans le bâtiment à structure béton de l'îlot B3, d'un équipement cinématographique de 7 salles ainsi que d'un centre international de séminaires et de culture scientifique et technique doté de 2 amphithéâtres.

Le nombre de spectateurs de 2019 est de 145 841, en hausse par rapport à 2018 avec 137 217 entrées. Il est à noter que l'année 2017 reste la meilleure année en volume de spectateurs, toutes saisons réunies.

En 2020, la crise sanitaire liée au Covid19 a fortement impacté le cinéma. Le Ciné Lumière a sollicité la SEM.VIE et la Ville de Vierzon afin de réduire ses charges liées au loyer.

Le cinéma, implanté sur le site de l'ancienne Société Française, au cœur de Ville, participe à la redynamisation de l'activité économique et l'attractivité de Vierzon, afin de lui permettre de surmonter ses difficultés, la SEM.VIE, en accord avec son concédant la Ville de Vierzon, a accordé l'exonération des loyers pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2020 et suspendu l'augmentation du loyer triennale qui devait avoir lieu le 1^{er} juin 2020.

Afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de la SEM.VIE, la Ville de Vierzon a versé une avance sur la subvention d'exploitation pour le montant des loyers exonérés, à savoir 58 000 € TTC.

L'opération génère une participation de la collectivité d'un montant de 41 602,92 € HT soit 49 923,50 € TTC. Ce qui représente pour l'année 2020 un solde dû par la SEM.VIE de 8 077,70 €.

Le cinéma a accueilli 41 773 spectateurs en 2020 contre 145 841 en 2019.

Le cinéma n'ayant pas repris son activité début 2021, les loyers ont été suspendus, le budget prévisionnel 2021 prévoit la reprise de la facturation à partir du second semestre 2021.

Il est proposé d'approuver le compte rendu annuel d'activités de l'équipement cinématographique pour l'exercice 2020.

Le Maire

La SEM.VIE va reverser les 8 077,70 €. Nous avons fait l'abandon complet de loyer et nous avons pris en charge pour que la trésorerie de la SEM.VIE ne soit pas impactée. La collectivité devra 49 923,50 € à la SEM.VIE, donc on défalque les 8 077,70 € des 58 000 € qui avaient été donnés en avance.

Même vote je suppose ?

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

16 voix Pour : Mme ROUX, Mme MILLÉRIOUX, M. DRIF, Mme MOREVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 abstentions : M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

1 abstention par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

5 ne participe pas au vote : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M. RENÉ, Mme GAUCHER.

3 ne participe pas au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/166 – SEM.VIE – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE 2020

Le Maire

La SEM.VIE c'est une société d'économie mixte du Pays de Vierzon qui existe depuis 2001. Il y a des opérations de superstructures, ce sont des conventions de concession, c'est ce que nous avons fait avec le B9, c'est une opération de superstructure qui rentrera dans les prochains compte rendu de la SEM.VIE puisque là, c'est le compte rendu d'activité de 2020 c'est pour cela que nous voyons pas cette opération B9.

Au 31 décembre 2020, la situation administrative de la SEM.VIE fait apparaître une participation de la Ville de Vierzon au capital de la Société de 22,55 % représentant 6 090 actions.

Les opérations conduites par la SEM.VIE se décomposent en 3 catégories :

➤ les opérations de superstructures (avec convention de concession) :

- x **la Maison des Cultures Professionnelles** : à la fin de l'exercice 2020, tous les bureaux sont loués. La société AKAD a libéré les 160 m² à l'étage le 2 mars 2020. Ces locaux ont été repris par l'Union LASALLIENNE le 1^{er} août 2020. L'association Retravailler s'est installée en septembre 2001 dans les 72 m² de l'étage. Les sociétés Auto Passion et Gilau se sont installées au sein de l'espace polypro respectivement le 1^{er} janvier et le 1^{er} août. Le CNAM et le CAMPUS CONNECTÉ ont intégré, après travaux, les locaux respectivement libérés par ID Formation, qui a déménagé à l'étage et le Point Info Jeunesse qui est parti sur un autre site.

En 2020 ont été entrepris les travaux de climatisation de l'ensemble des locaux et d'installation du CNAM, la fin de la climatisation devant être effective mi 2021. L'embellissement de la MCP (rue intérieure et signalétique) est décalé à la fin de l'année 2021 dans l'attente de nouveaux projets sur le site.

Le nouvel emprunt de 140 K€ finançant ces travaux a été contractualisé fin 2020.

Pour la Maison des Cultures Professionnelles c'est hors B9, hors DGFIP. C'est la Communauté de communes qui là est en responsabilité.

- x **Cinéma** : Le cinéma a accueilli 41 773 spectateurs en 2020 contre 145 841 spectateurs en 2019. En 2020, le Ciné Lumière a sollicité la SEM.VIE et la Ville de Vierzon afin de réduire ses charges liées au loyer. Considérant que le cinéma, implanté sur le site de l'ancienne Société Française, au coeur de Ville, participe à la redynamisation de l'activité économique et l'attractivité de Vierzon, afin de lui permettre de surmonter ses difficultés, la SEM.VIE, en accord avec son concédant la Ville de Vierzon, a accordé l'exonération des loyers pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2020 et suspendu l'augmentation du loyer triennale qui devait avoir lieu le 1^{er} juin 2020.

Afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de la SEM.VIE, la Ville de Vierzon a versé une avance sur la subvention d'exploitation pour le montant des loyers exonérés, à savoir 58 000 € TTC.

L'opération génère une participation de la collectivité d'un montant de 41 602,92 € HT soit 49 923,50 € TTC. Ce qui représente pour l'année 2020 un solde dû par la SEM.VIE de 8 077,70 €.

Vous pouvez voir que nous avons perdu 100 000 spectateurs entre 2019 et 2020, c'est quand même extrêmement compliqué pour les cinémas aujourd'hui, la Ville participera évidemment à l'équilibre.

- **Centre de Congrès** : la crise sanitaire liée au Covid19 a impacté le centre de congrès qui n'a pu fonctionner que de janvier à mi-mars avec une réouverture de septembre à mi-octobre. Pour mémoire, le centre de congrès est loué à l'année à l'Office de tourisme, qui le gère.

Nous avons le même sujet car nous n'avons pas eu de location durant les trois dernier trimestre 2020, mais la c'est la Communauté de communes a concédé. C'est

- x **Saint-Chamond-Granat** : Compte-tenu du contexte du Covid19, Monsieur Prot, Directeur d'établissement du site de Vignoux-sur-Barangeon, nous a informé que le projet de construction du nouveau bâtiment devant répondre à son accroissement d'activité a été suspendu. De plus cette crise l'obligeant à revoir ses coûts rapidement, il a sollicité une réduction de son loyer sur la première partie du bâtiment qui est totalement amorti. Comme suite à l'accord du président de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, concédant de l'opération, le loyer annuel est passé de 213 000 € à 150 000 € à compter du 1^{er} avril 2020.

Nous avons eu un accord pour diminuer le loyer, consolider les emprunts, mais il n'y a pas de perte pour la Sem.Vie, et donc le concédant c'est-à-dire, il n'y a pas de perte, personne ne doit d'argent.

- x **Espace Bas de Grange** : l'opération s'est terminée en 2019. L'année 2020 solde les comptes.
 - x **Pépinière d'entreprises** : Les deux lots restants ont été vendus le 28 février 2020 au prix de 40 K€ mettant ainsi fin à la concession. Les voiries seront rétrocédées au cours de l'année 2021.
Pépinière d'entreprises c'est ce qu'il y a je vais dire Mondiale pare-brise. C'est l'ancienne Pépinière d'entreprise qui n'avait que Pépinière de nom à la fin puisque normalement on ne peut y rester que 24 ou 48 mois et il y a des entreprises qui y sont restées 10 ou 15 ans. Donc les lots ont été vendus.
- les opérations propres (portées intégralement par la SEM.VIE) :
- x **LFM/SIPEM** : le bâtiment a été vendu le 24 septembre 2020 à la société SCI BLANC SAINT EXUPERY pour un montant de 280 000 €.
 - x **Redcost** : suite au départ de la société REDCOST, les locaux libérés sont loués depuis le 20 janvier 2020 par la société AXIONE pour une durée de 30 mois. Cette dernière a effectué de grands travaux d'aménagement à l'intérieur des locaux La SEM.VIE a financé les travaux de mise en conformité (escalier de secours...) pour un montant de 26 997 €. La société AXIONE ayant besoin de plus de locaux, est devenue également locataire de la partie bureaux libérée par l'Union Lasallienne et l'entreprise Gilau à compter du 1^{er} septembre 2020.
La société BAMBINO LAND a subi de plein fouet la crise liée au Covid19 et laisse un impayé d'un montant de 28 686 € HT correspondant au loyer et charges d'énergie.
 - x **Emprise LFM** : Le lot n°1 d'une surface de 3 950 m² a été vendu le 16 décembre 2020 à la SCI JFL Vierzou au prix de 158 K€. Il reste 2 lots à vendre pour un total de 6 048 m².
 - x **Bâtiment JCL** : le bâtiment a été vendu le 16 décembre 2020, à la société SCI CHALANE au prix de 175 K€.
 - x **VEOLIA** : La société VEOLIA s'est installée au Parc Technologique de Sologne en janvier 2018. Le loyer annuel est de 71 323 €.
 - x **16 avenue de la République** : la SEM.VIE a signé un contrat de location avec la Communauté de Communes qu'elle sous-loue à la société EIGHTEEN.

- x **13 avenue de la République Pâtisserie – Chocolaterie** : la SEM.VIE a acquis le bâtiment en date du 2 mars 2020 au prix de 190 K€ hors frais d'acte. Un bail commercial a été signé à cette même date avec la société AVARA afin de reprendre l'activité de l'ancienne Pâtisserie-Chocolaterie de Jacques BERNARD. L'investissement a été financé par un CCA apporté par la Banque des Territoires. Des travaux ont été entrepris pour créer au rez-de-chaussée un salon de thé pour un montant de 15 371 €.

- x **Place Gallerand Charcuterie** : la SEM.VIE a acquis le bâtiment en date du 2 mars 2020 au prix de 50 K€ hors frais d'acte. Un bail commercial a été signé en date du 16 décembre 2020 avec madame Eloïse MONZIES pour y installer un commerce de restauration et activités dérivées (traiteur organisateur de réception, ateliers de cuisine, vente de produits connexes à la cuisine). A titre exceptionnel, il est accordé gratuité durant les travaux que le locataire effectuera soit du mois de décembre 2020 au mois d'août 2021 inclus. L'investissement a été financé par un CCA accordé par la Banque des Territoires.

- **8 rue de la République Ex-Galleries** : la SEM.VIE a acquis le bâtiment en date du 30 septembre 2020 au prix de 700 K€ hors frais d'acte. Les baux en cours, avec les sociétés NOCIBE et PC OPTIQUE ont été repris. Un bail commercial a été signé avec la société VDS, pour l'utilisation du rez-de-chaussée après rénovation. Le marché de travaux pour la rénovation du rez-de-chaussée a débuté le 12 octobre 2020 pour un mise à disposition au nouveau locataire (VDS) au 31 janvier 2021. L'investissement a été financé par un CCA accordé par la Banque des Territoires et un emprunt d'un an de 1 016 000 €.

- x **30 bis avenue de la République Ar-Mod / Singer** : un bail commercial a été signé à compter du 21 septembre 2020 avec la société ARMOD.

- les prestations de services (convention SPL IAT) :
 - x **SPL-IAT** : Par Assemblée Générale en date du 17 mars 2017, la ville de Vierzon et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ont procédé à la création de la Société Publique Locale SPL IAT ayant pour but d'assurer toute l'ingénierie liée à des programmes d'aménagement et de renouvellement urbain et toutes actions de valorisation territoriale. La convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2022.

- x **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF** : Une Convention d'Objectifs Pluriannuelles (COP) a été signée entre la SEM.VIE et la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour une durée de 3 ans (2018-2020). Pour 2020, il est demandé à la SEM.VIE de mettre en œuvre une fabrique laboratoire (Fablab) du commerce baptisée « Le Comptoir du Commerce ». Dans ce cadre, la SEM.VIE loue un local commercial situé au 1 bis rue Foch à compter du 1^{er} mars 2020 et a recruté une assistance d'accueil et de communication le 1^{er} juillet 2020.

- x **PERSPECTIVES D'AVENIR** : La SEM.VIE peut intervenir au titre de l'aménagement, la vente de terrains ou de bâtiments industriels et, plus généralement, elle peut effectuer toutes études, tous projets permettant le développement de l'activité économique et de la vie sociale sur le territoire du pays de Vierzon notamment pour le compte des collectivités territoriales qui en feraient la demande. L'environnement de la société a évolué, notamment en lien avec les mutations réglementaires, territoriales, sociales,... la société a ainsi développé de nouveaux axes notamment l'installation de commerce pérennes dans le cœur de ville de Vierzon. A ce titre, le programme d'action cœur de ville, dans le cadre de la fiche action AX2-01 « définition / création d'un outil de portage (et/ou capitalisation SEM locale) », intègre la mise en œuvre d'un plan de revitalisation, qui prévoit des actions en maîtrise foncière, le portage et la restructuration de plusieurs commerces, par la recapitalisation de la SEM.VIE.
 Des démarches sont en cours pour le rachat des actions de la Ville de Saint-Florent-sur-cher et de la Communauté de communes FERCHER pays Florentais par la Banque de Territoires qui aura par conséquent 2.000 actions et 7,4 % du capital social.
 Corrélativement, il est proposé aux actionnaires, Ville de Vierzon, Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Banque des Territoires, une augmentation du capital social. Elle est stimulée sur un plan d'investissement prévisionnel qui identifie 19 opérations en centre-ville dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville sur lesquelles la SEM .VIE anticipe d'intervenir uniquement en cas de carence d'initiative privée, pour un montant total d'investissement de 2 598 351 €. Un prévisionnel à moyen terme sur 5 ans est en cours d'élaboration et co-financé par la Banque des Territoires. Il déterminera les cibles et les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il sera complété par la mise en place d'un pacte d'actionnaires qui fera l'objet d'une validation par le Conseil d'administration de la SEM.VIE.

La situation financière de la Société, après résultat, se présente comme suit :

➤ capital social	500 000,00 €
➤ résultat 2020	111 962,00 €
➤ subvention d'équipement	710 347,00 €
➤ réserve légale	50 000,00 €
➤ réserve facultative	897 798,00 €

TOTAL	2 270 107,00 €

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ci-annexé, il ressort un résultat bénéficiaire de 111 962,00 €.

Une année 2020 qui nous permet de voir l'avenir correctement avec un plan de charge qui nous permettra à la fois de réfléchir sur la revitalisation du centre-ville, de réfléchir à de l'hébergement touristique, nous avons intégré, et ça viendra en son temps, la réhabilitation ou la rénovation ou la reconstruction d'une unité de production pour les cuisines centrales. Vous voyez nous avons un plan de charge au niveau de la SEM.VIE qui devient extrêmement intéressant et qui vaut à 12 ou 13 millions d'euros sur cinq ans, donc ça veut dire que la SEM.VIE va continuer à investir pour le compte des collectivités locales à Vierzon et dans la Communauté de communes.

Il est proposé d'approuver le compte rendu annuel d'activités pour l'exercice 2020.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Abstention de l'opposition, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

16 voix Pour : Mme ROUX, Mme MILLÉRIOUX, M. DRIF, Mme MORÈVE, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, Mme GRISON.

4 voix Pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX).

4 abstentions : M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

1 abstention par mandat : Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

5 ne participe pas au vote : M. SANSU, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, M. RENÉ, Mme GAUCHER.

3 ne participe pas au vote par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/167 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN

Le Maire

L'Association Festival du Film de Demain (AFDD), portée par le réalisateur Louis-Julien PETIT, qui a pour but de créer un festival annuel de cinéma destiné à la promotion d'œuvres et dont les statuts ont été déposés en juin 2021.

La volonté de cette association de créer ce festival de cinéma à Vierzon en juin 2022 en partenariat avec le ciné Lumière et de proposer trois jours de compétition, une sélection de 9 œuvres décloisonnées (films avec ou sans distributeurs, films destinés aux plateformes ou encore à la télévision) ainsi que des rendez-vous pour la nouvelle génération (master class, concours de court métrage pour les 12-25 ans).

Ce projet représente un rendez-vous culturel fort qui permettra aux cinéastes engagés de se révéler et d'échanger avec le public, de faire avancer le débat, de créer un lieu de transmission, de combat et d'avenir.

Pour permettre à l'association de mener à bien ce projet, la Ville envisage d'accorder une subvention de 75 000 € pour l'aider à la mise en œuvre de ce festival à Vierzon.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 75 000 € à l'association Festival du film de demain, d'approuver la convention ci-annexée passée entre la ville de Vierzon et l'association Festival du film de demain.

Nous travaillons aussi avec Francis Fourneau qui va mettre ses installations à disposition, donc le cinéma. L'objectif est de voir si ça marche aujourd'hui. Le CMC doit rendre son accord d'une subvention très forte. Je sais que des partenaires privés ou publics de télévision ont été sollicités et nous sommes en train de monter ce projet avec eux, de les accompagner, car c'est bien un projet porté par l'association et la Ville est là en support financier et technique pour un certain nombre de choses.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/168 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Le Maire

Dans le cadre de la programmation culturelle 2021-2022, la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone, sise 21 rue de la Boétie à Paris (78 008) propose à la Ville de lui apporter une aide financière de 13 000 € HT, dans le cadre d'un contrat de parrainage.

Ce partenariat prendra la forme d'une dotation de 164 places réparties sur l'ensemble de la programmation avec en moyenne 10 places par spectacle.

Ces temps d'échanges privilégiés seront proposés avec l'ensemble des partenaires de la saison. Ces rencontres prendront la forme d'une soirée d'ouverture alliant une « visite déguidée », un cocktail d'initiation, suivi du spectacle de Gus le 5 octobre 2021, puis d'une soirée de clôture autour du spectacle de Raphaël, à laquelle succédera un cocktail le 25 mai 2022.

Il est proposé d'approuver le contrat de parrainage, ci-annexé, passé entre la Ville et la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour le versement d'une somme de 13 000 € HT.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/169 – CULTURE – THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AVEC LA COMPAGNIE LES ENTICHÉS POUR LE SPECTACLE " LE RENARD ENVIEUX QUI ME RONGE LE VENTRE "

Le Maire

C'est une compagnie que nous avons déjà accueilli et qui a déjà fait sa création Là il s'agit d'une régularisation, comme nous faisons avec d'autres compagnies à qui nous prêtons le Mac-Nab et que nous mettons en résidence pendant deux sessions.

La Ville de Vierzon souhaite au travers du Théâtre Mac-Nab, scène Régionale, soutenir la création et le développement du spectacle vivant en apportant son soutien logistique et technique aux compagnies.

La compagnie Les Entichés présente sur le territoire régional, a sollicité la Ville de Vierzon pour l'accompagner pour son spectacle « Le Renard envieux qui me ronge le ventre », dont l'écriture au plateau s'appuiera sur deux périodes de résidences nécessitées par un travail de réécriture de cette pièce.

Pour soutenir ce projet de territoire, la Ville de Vierzon accueillera la résidence selon un calendrier établi en concertation avec les équipes artistiques, avec une participation aux frais logistiques. Un accueil technique avec son accompagnement sera prévu sur la période du 10 au 12 avril 2021 et du 19 au 24 juillet 2021 au Théâtre Mac-Nab puis à l'Auditorium de la Décale.

Il est proposé d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et la compagnie Les entichés.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/170 – AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Rapporteur : Toufik DRIF

L'ancrage de l'Éducation Routière dans le « paysage éducatif » des écoles vierzonnaises depuis plus de 30 ans grâce à un partenariat étroit entre la Ville, l'Éducation Nationale et l'association de Prévention routière, association reconnue d'utilité publique ayant pour but de réduire le nombre et la gravité des accidents de circulation en intervenant notamment par différentes actions auprès des enfants et adolescents.

L'existence d'un Centre Permanent d'Éducation Routière (CPER) situé dans les locaux du centre associatif Paul Langevin, créé par la Ville de Vierzon et dont la gestion a été confiée, par délibération n° 97/232 du 10 juillet 1997, au Comité Départemental du Cher de Prévention Routière afin de développer des activités en direction des élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques de Vierzon.

Depuis 2015, la Ville accorde gratuitement à l'Association l'utilisation permanente des locaux dédiés à l'éducation routière implantés dans les locaux du centre associatif Paul Langevin, situés rue Félix Pyat, permettant ainsi d'y développer librement toutes actions de sécurité routière en direction de différents publics dans le cadre des orientations départementales fixées par son Centre National.

Le CPER est destiné à accueillir prioritairement les enfants des écoles élémentaires de Vierzon, l'Association devra, en contre-partie de la mise à disposition gratuite des locaux, contribuer activement à l'organisation et l'animation des activités de prévention routière programmées par la Ville sur le temps scolaire.

Les conventions successives actant le partenariat entre la Ville de Vierzon et le Comité Départemental du Cher, dont la dernière, prise par délibération n°15/153 du Conseil municipal du 25 juin 2015, est arrivée à échéance.

Il convient désormais de reconduire une nouvelle convention de partenariat entre la Ville et le Comité départemental de Prévention routière du Cher à compter de l'année scolaire 2021-2022, renouvelable, chaque année, par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Il est proposé d'approuver la convention d'éducation routière passée entre la Ville et l'Association de Prévention Routière à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/171 – AFFAIRES SCOLAIRES – CONVENTION CAF – ACTE D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LA DÉMARCHE CTG

Rapporteur : Toufik DRIF

Les nouvelles orientations fixées par la CNAF, actant la disparition progressive des Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et promulguant une nouvelle forme de contractualisation par l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui à terme, permettra de renforcer les partenariats sur différents champs d'intervention en direction des Familles : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès au droit.

La convention CEJ couvrant la période 2016/2020, passée entre la Ville de Vierzon, la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, permettant notamment l'obtention de financements complémentaires spécifiques pour la Ville de Vierzon (5 places supplémentaires en crèche, des postes de coordination enfance et jeunesse, l'accueil-ado du service jeunesse et l'extension des interventions d'un lieu d'accueil parents/enfants de la Maison de l'Oasis), et arrivant à son terme en décembre 2020.

Les différents freins occasionnés par la crise sanitaire durant l'année 2021, n'ayant permis le lancement de la démarche CTG dans de bonnes conditions.

Il est désormais convenu avec la CAF du Cher de prolonger les conditions de financement prévues dans le cadre du CEJ jusqu'à la signature d'une CTG qui devra intervenir avant le 31 décembre 2022.

L'étape préliminaire à l'adhésion à cette démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) étant la signature d'un acte d'engagement par lequel les parties s'engagent à élaborer une politique d'action sociale familiale de territoire.

Cet acte d'engagement, couvrant la période du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, permettra le maintien des financements Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et sera l'occasion de réaliser un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire en associant les partenaires concernés et les habitants mais aussi de construire un schéma de développement pluriannuel.

la convention territoriale globale engagera la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que les communes de Massay, Vierzon et Vignoux sur Barangeon, le Conseil Départemental et la CAF du Cher pour la période 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

À la suite des échanges préparatoires, les parties signataires s'engagent à élaborer une politique d'action sociale « famille » de territoire en fonction de leurs compétences au regard des enjeux suivants :

- Renforcer l'attractivité du territoire d'un point de vue économique, résidentiel (offre de service petite enfance, jeunesse et famille) et social,
- Résorber les différentes formes de précarité : sanitaire, non accès aux droits, liée au logement, problèmes de mobilité...,
- Développer des solidarités intergénérationnelles et de proximité,
- Développer un numérique inclusif.

Il est proposé d'inscrire la Ville de Vierzon dans cette démarche de coopération pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les domaines où la commune est compétente.

Le Maire

Les services de la Ville ont commencé à travailler avec la CAF dans plusieurs domaines.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/172 – AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFICATION DU CAMP HIVER

Rapporteur : Toufik DRIF

Le pôle Collégiens, du service Petite Enfance, Enfance, Éducation organise cette année des séjours à destinations des 11-15 ans.

Le Conseil municipal est appelé à fixer la participation financière des familles au camp « neige » proposé par le service Petite Enfance – Enfance - Éducation pour février 2022.

Ce séjour sera organisé sous réserve des prochaines directives gouvernementales relatives à l'évolution des conditions sanitaires liées au COVID 19.

SÉJOUR DE VACANCES JEUNES À LA NEIGE DU 7 AU 13 FÉVRIER 2022 :

Public : 15 jeunes de 11 à 15 ans

Hébergement : Centre de vacances les Hirondelles, en pension complète.

Activités : 5 séances de ski alpin, la location du matériel « ski alpin » avec casques, les forfaits remontées mécaniques, l'assurance sur les pistes,
1 séance de raquettes à neige, 1 séance de conduite d'attelage de chiens de traîneaux, 1 séance à la patinoire, luges, jeux de neige et découverte de la faune et flore montagnarde.

Tarification :

Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises mais payant un impôt local sur Vierzon	
FATL CAF MAXI 19,00 €	134,00 €
FATL CAF MINI 17,00 €	153,00 €
0,00 à 210,99	184,00 €
211,00 à 270,99	191,00 €
271,00 à 350,99	199,00 €
351,00 à 401,99	207,00 €
402,00 à 570,99	214,00 €
571,00 à 620,99	222,00 €
621,00 à 820,99	230,00 €
821,00 à 920,99	249,00 €
921,00 à 970,99	268,00 €
> à 971,00	287,00 €
Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)	
Extérieur	554,00 €

Modalités de règlement :

Pour le camp organisé par le service Petite Enfance, Enfance, Éducation, une première échéance avant le camp sera facturée. Le solde pourra être versé en plusieurs mensualités, suivant un échancier rempli auprès du Guichet unique.

Modalités d'annulation :

Considérant que pour le camp, les modalités d'annulation sont fixées comme suit :

- dans les 7 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans son intégralité,
- entre 8 et 14 jours précédant le départ, le camp sera facturé dans sa moitié,
- entre 14 et 21 jours précédant le départ, l'acompte sera conservé.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE CAMP

Pour toute annulation, en cas de force majeure en cours du camp, celui-ci sera facturée au prorata du nombre de jours de présence.

- Les aides des Comités d'Entreprises ou organismes sociaux seront déduites des participations des familles sur la présentation d'une prise en charge.
- Sans présentation de documents, le tarif maximum est appliqué.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/173 – AFFAIRES SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION " INVESTISSEMENT " AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 POUR L'ACQUISITION ET LA MISE EN OEUVRE D'UNE APPLICATION NUMÉRIQUE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Toufik DRIF

La Caisse d'Allocations Familiales du Cher a lancé un appel à projet au titre de l'année 2021 afin de soutenir les collectivités dans le développement de sa politique enfance et jeunesse, notamment dans le cadre des dépenses d'investissement.

La nécessité de faire remonter les données des familles à la CNAF de manière dématérialisée et automatisée par une application de la CNAF intitulée FILOUE (obligation à partir de janvier 2022).

La ville de Vierzon s'est déjà dotée d'un logiciel métier Technocarte pour l'enregistrement des inscriptions et fréquentations mais qu'aucune interface n'est actuellement prévue avec l'application FILOUE. Il convient donc d'en faire l'acquisition auprès de notre prestataire dont le montant total est chiffré à 1 650 € HT comprenant l'interface et sa mise en œuvre.

Par conséquent, la Ville de Vierzon a décidé de déposer une candidature pour obtenir le financement de la CAF pour un montant estimé à 1 320 €, soit 80 % du HT, au titre de l'année 2021.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 1 320 € au titre de l'année 2021 pour soutenir l'opération sus-visée.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/174 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

1 – Création de postes

POSTES CRÉÉS	OBSERVATIONS
5 Titulaires à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial	Augmentation du temps de travail pour 1 agent titulaire (Agent d'entretien) et 4 nominations stagiaires pour quatre agents permanents / non permanents (Agents d'entretien)

2 – Création de trois emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

a) Le projet de la collectivité d'envisager la création de 2 emplois non permanents de Conseiller Numérique France Services, dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services du plan de relance, relevant de la catégorie C, au grade d'adjoint d'animation.

Les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet :

- Accueillir le public de la médiathèque en salle numérique aux heures d'ouverture : accompagner le public dans son utilisation des ordinateurs et tablettes reliés à internet (aide ponctuelle pour démarche administrative, messagerie, etc.), utiliser le logiciel pour les impressions, aider au téléchargement d'un ebook (meuble à ebooks), gérer les créneaux d'accès au piano numérique ;
- Organiser des ateliers numériques : ateliers ludiques pour les enfants, ateliers d'apprentissages de base pour les adultes, rendez-vous individuels de 30 mn pour aider à surmonter une difficulté informatique ;

- Participer à des actions culturelles en lien avec le numérique, par exemple concevoir et animer un atelier pour la Fête de la Science, ou par exemple animer un tournoi de jeux vidéos ;

Il est proposé :

- La création à compter du 25 octobre 2021 de 2 emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pourvu par 2 agents contractuels sur la base de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et assortie du régime indemnitaire (RIFSEEP) défini par délibération du 11 octobre 2018.

b) Le projet de la collectivité d'envisager la création d'1 emploi non permanent de chargé(e) de suivi NPRU et OPAH-RU, dans le cadre de la politique de la Ville, relevant de la catégorie B, au grade de rédacteur territorial.

Les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet :

- Veille juridique et administrative, veille calendaire : respect des délais prévus par la convention, par le RGA, par le règlement financier,
- suivi financier des opérations conventionnées NPRU (Ville de Vierzon et SEMVIE) et des demandes de subventions régionales, assistance à la coordination de l'ensemble des acteurs,
- mise à jour et suivi des outils de planification, d'ordonnancement ainsi que des dispositifs d'alerte et de reporting,
- mise en place d'un tableau de bord de suivi des objectifs urbains de l'ANRU, contribution à l'organisation,
- participation aux comités de pilotage, comités techniques, revues de projet et rédaction de comptes rendus,
- contribution à la préparation, la formalisation et la rédaction d'avenants éventuels à la convention NPRU etc.),

Il est proposé :

- La création à compter du 1^{er} novembre 2021 d'un emploi non permanent au grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, avec une rémunération calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et du régime indemnitaire (RIFSEEP) défini par délibération du 11 octobre 2018.

Les 3 agents contractuels seront recrutés pour une durée de 1 an. Les contrats pourront être renouvelés par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans,.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3 – Création des postes de saisonniers

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Pour les vacances d'automne, il est envisagé de créer les postes ci-après :

Service Petite enfance – Enfance – Éducation

2 postes d'adjoints techniques contractuels, à temps non complet (3 H 30 par jour soit 31 H 30 sur la période), rémunérés sur une base horaire par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 afin d'assurer l'entretien des locaux du centre maternel Jacques Prévert pour la période du 25 octobre au 5 novembre 2021 inclus.

4 – Création de postes suite à la Commission Administrative Paritaire d'avancement de grade et de promotion interne du 23 septembre 2021

POSTES CRÉÉS	OBSERVATIONS
1 Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet	
1 Puéricultrice hors classe à temps complet	
1 Animateur principal de 2ème classe à temps complet	
1 Éducateur principal des APS de 1ère classe à temps complet	
1 Brigadier à temps complet	
1 Brigadier chef principal à temps complet	
5 Adjoints d'animation principaux de 1ère classe à temps complet	
5 Adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet	
10 Agents de maîtrise à temps complet	

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme susvisé.

Le Maire

Juste pour préciser, tous les postes, notamment les créations, font l'objet d'une recette particulière. Les conseillers numériques sont financés par l'État, 50 000 € sur deux ans, c'est quand même quelque chose d'intéressant.

L'autre poste qui concerne la personne qui s'occupe de l'OPH-RU, de l'ANRU, il y a aussi un financement car nous avons été lauréat d'un appel à projet pour travailler sur la reconquête des friches de logement dans notre Ville. Nous faisons attention à chaque de mettre en face des recettes que nous obtenons dans le cadre d'appel à projet.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/175 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ENTRE LA VILLE DE VIERZON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Solange MION

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ne dispose pas de services administratifs suffisamment étoffés pour gérer l'ensemble des activités transférées, ni un certain nombre de services ressources.

Dès 2003, la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon Pays des Cinq Rivières ont décidé de la mise à disposition de personnel pour assurer des missions de la Communauté de communes. Cette entente s'est poursuivie en 2013 avec la nouvelle Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry. Depuis 2011, le principe a été élargi aux services techniques de la Ville, afin qu'ils puissent œuvrer pour le compte de la Communauté de communes.

Qu'il s'agit, d'une part, de rationaliser l'action publique locale et, d'autre part, de faire des économies d'échelle par la mise en place de nouveaux modes de gestion des compétences entre collectivités en favorisant celles des agents en poste à la Ville permettant ainsi une meilleure planification des tâches.

Les montants concernés ont évolué depuis la dernière convention, notamment du fait :

- de l'accroissement des personnels intercommunaux et des terminaux informatiques,
- d'une baisse globale des dépenses de personnel des services communaux,
- d'une hausse des frais d'administration générale,
- de l'intégration de nouvelles compétences, comme le territoire zéro chômeurs, le bus France services.

Pour la bonne gestion des deniers publics et dans l'attente d'une mutualisation des services, il est raisonnable d'affecter des agents pour partie sur des tâches relevant des compétences de la Commune et pour partie sur des tâches relevant des compétences de la Communauté de communes, d'approuver les termes de la convention ci-annexée d'un montant de 204 280,60 €.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/176 – RESSOURCES HUMAINES – L'ACCUEIL DES APPRENTIS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ – RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Rapporteur : Solange MION

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit comme suit :

	16 – 17 ans*	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
	Rémunération mensuelle brute en % du SMIC			
1^{ère} année	27%	43%	53%	100 %
2^{ème} année	39%	51%	61%	100 %
3^{ème} année	55%	67%	78%	100 %

L'article D. 6272 – 2 du Code du travail autorise les employeurs publics à majorer le taux de rémunération des apprentis de 10 ou 20 points.

Afin de prendre en compte la technicité des apprentis inscrits en Licence, rémunérés au titre de la 2^{ème} année d'apprentissage en fonction de leur tranche d'âge, il est proposé une majoration de 10 points du taux de rémunération, sans dépasser le plafond de 100 % du SMIC.

Afin de prendre en compte la technicité des apprentis inscrits en Master 1ère année, rémunérés sur la base d'une première année, et en Master 2ème année, il est proposé une majoration de 20 points du taux de rémunération, sans dépasser le plafond de 100 % du SMIC ; de recourir aux contrats d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2021 comme suit :

SERVICE	NOMBRE DE POSTES ET FONCTIONS	DIPLÔME OU TITRE PRÉPARÉ	DURÉE DE LA FORMATION
Ressources Humaines	1 Poste – Gestionnaire Ressources Humaines	Licence Chargé des Ressources Humaines	1 an
Restauration	1 Poste - Cuisinier	CAP Cuisinier	2 ans
Marchés Publics	1 Poste - Gestionnaire Marchés publics	Master 2 Droit et management des politiques publiques locales	1 an
Service Petite Enfance - Enfance – Éducation	2 Postes – ATSEM	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	2 ans
	1 Poste – Assistante d'Éducation Petite enfance	CAP Accompagnement éducatif petite enfance	2 ans
	1 Poste - animateur	1 BPJEPS Animateur (début de formation en février 2022)	2 ans
Politique de la Ville – BRU – Sports - Jeunesse	1 Poste – Gestionnaire de développement des manifestations sportives municipales et événementielles	MASTER Aménagement management et valorisation des espaces sportifs et de loisirs	1 an
Espaces Verts	1 Poste – Agent d'entretien des Espaces Verts	1 BAC Professionnel Aménagements Paysagers	2 ans
Régie Bâtiments Logistique	1 Poste - Électricien	Bac Professionnel électricien	1 an
Prévention Tranquillité Publique / Refuge	1 Poste – Agent d'entretien animalier	BAC Professionnel conduite et gestion des entreprises du secteur canin et félin	2 ans
Service Informatique	1 Poste - Agent de maintenance du parc informatique	BTS Sciences Numériques : Informatique et Réseaux	2 ans

Il est proposé d'accorder une majoration de 10 points sur le taux de rémunération pour les apprentis préparant un Licence pour tous les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021, d'accorder une majoration de 20 points sur le taux de rémunération pour les apprentis préparant un Master de 1ère et 2ème année pour tous les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021, d'accorder la mise en application de la majoration à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/177 – SPORTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC – GIP DU GOLF DE LA PICARDIÈRE

Rapporteur : Wendelin KIM

Les difficultés auxquelles se heurte régulièrement l'association sportive " Golf de la Picardière " depuis plusieurs années, tant dans son fonctionnement interne que vis-à-vis des tiers.

Ces difficultés ont eu pour conséquence une dégradation des services et prestations normalement offerts par l'association, qui concourent au respect de son objet social et à la pérennisation de son existence : exploitation, entretien d'un parcours de golf et développement de l'activité golfique à VIERZON.

Le Golf de la Picardière a été ouvert en 1988; il participe indéniablement de l'attractivité et du rayonnement du territoire en matière touristique, économique et sportive.

La situation de l'association et du golf s'est largement améliorée depuis deux ans, les difficultés accumulées font craindre une cessation de toute activité golfique dans les années à venir.

La constitution d'un Groupement d'Intérêt Public, personne morale de droit privé, composé de la Ville de VIERZON, de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de l'Association " Golf de la Picardière " aurait pour objet social d'exploiter le golf, de l'entretenir ainsi que de développer cette activité sportive et l'image et l'attractivité de VIERZON dans la région et au-delà.

Ce GIP, appuyé sur les deux collectivités publiques du territoire, assoierait la stabilité du golf à VIERZON, en rassurant les tiers (adhérents, joueurs, fournisseurs, créanciers) quant à la pérennisation de son existence; que l'association " Golf de la Picardière " apporterait alors son expérience et ses compétences en matière sportive.

Pour constituer le GIP, la Ville doit acter son adhésion au groupement et permettre au Maire de signer la convention constitutive du Groupement aux côtés des autres membres du GIP.

Pour permettre la constitution du groupement, la Ville apporterait 25 000 € en capital social – tandis que la Communauté de communes apporterait 9 000 € et l'association 1 000 € - pour un capital social de 35 000 € au total ; Que par cet apport, la Ville de VIERZON détiendrait la majorité des parts sociales ainsi que la majorité des sièges au Conseil d'administration (6 sièges sur 10).

Il est proposé d'approuver la convention constitutive ci-annexée passée entre la ville de Vierzon, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association Golf de la Picardière.

Le Maire

Vous savez qu'à un moment c'était compliqué, mais ça se stabilise et nous avons souhaité les accompagner un peu plus fortement sans devenir propriétaire du golf. Ça n'est pas un golf municipal, c'est un groupement d'intérêt public qui nous permet de mettre tout notre poids, toute notre capacité sur la gestion mais sûrement pas devenir propriétaire du golf.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/178 – SPORTS – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP GOLF

Rapporteur : Wendelin KIM

La délibération n° DEL21/175 du Conseil municipal de la Ville de Vierzon en date du 12 octobre 2021 décidant la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour gérer l'exploitation du Golf de Vierzon et l'activité sportive qui s'y rapporte.

La Convention constitutive adoptée prévoit que le Conseil d'administration du GIP Golf sera constitué de 10 membres administrateurs ; que la Ville de Vierzon détiendra 6 sièges sur ces 10 sièges.

Il convient en conséquence de désigner 6 membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du GIP Golf.

Les membres du Conseil municipal peuvent, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, décider de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret, de désigner 6 membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du GIP Golf.

- de procéder au vote pour désigner les 6 représentants du Conseil municipal :
- se présentent :
- Nicolas SANSU,
- Wendelin KIM,
- Zakaria MOUAMIR,
- Corinne OLLIVIER,
- Sabine MORÈVE,
- Bénédicte MASSICARD.

Résultats des votes :

32 voix pour Nicolas SANSU, Wendelin KIM, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sabine MORÈVE, Bénédicte MASSICARD.

- d'élire Nicolas SANSU, Wendelin KIM, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sabine MORÈVE, Bénédicte MASSICARD pour siéger au Conseil d'administration du GIP Golf.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Abstention de Madame Grison. Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

1 abstention : Mme GRISON.

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/179 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT AU CLUB CYCLISTE VIERZONNAIS ET À L'ASSOCIATION RANDO DÉCOUVERTE VIERZONNAISE

Rapporteur : Wendelin KIM

La Ville soutient, depuis de nombreuses années, les associations d'intérêt local, notamment les associations sportives, pour leur permettre de développer leurs activités par un concours financier, et/ou par la mise à disposition d'équipements sportifs.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

- > 1 450 € au Club Cycliste Vierzonnais pour l'organisation de la 62^{ème} course cycliste Paris - Chalette - Vierzon qui a eu lieu le 25 septembre 2021, 150 € à l'Association Rando Découverte Vierzonnaise pour l'organisation d'une randonnée familiale en soutien à la journée internationale des droits de l'enfant qui se déroulera le 20 novembre 2021,

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/180 TRANSPORTS – CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DE LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE (CIM) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Les 14 autorités organisatrices de la Région Centre-Val de Loire ont mis en place en 2010 la Centrale d'Information Multimodale (CIM) jvmalin.fr permettant de diffuser de l'information sur les différents moyens de transports disponibles dans ce périmètre. La CIM jvmalin.fr a été renouvelée en 2012 puis 2016 pour une durée de cinq ans.

La Région Centre-Val de Loire est maître d'ouvrage de cette CIM et qu'elle a confié par marché public la réalisation et l'exploitation de jvmalin.fr à un prestataire. Elle a aussi assuré, avec l'assistance des parties, la mise en œuvre de la complétude des données visant au démarrage de la CIM aujourd'hui opérationnelle.

Afin de poursuivre l'exploitation et la maintenance de cette CIM et d'assurer son évolution ainsi que l'entrée de nouveaux partenaires, la Région Centre-Val de Loire a passé un nouveau marché d'une durée maximum de 8 ans notifié le 17 novembre 2020 au groupement Instant System/Okina.

Il est donc nécessaire qu'une nouvelle convention indique les modalités de participation financière de l'ensemble des partenaires et la gouvernance de cette CIM.

L'objet de la présente convention est de définir l'organisation fonctionnelle de la phase d'exploitation du service d'information multimodale (modalités de mise en œuvre du système et son exploitation, de mise à jour des données, rôle des autorités organisatrices de la mobilité et de leur exploitant, missions des autres partenaires...) et de prévoir également les possibilités d'évolutions fonctionnelles du système.

Cette convention précise également les clauses juridiques (droits et devoirs de chaque partie, propriété des données, relations contractuelles entre la Région, maître d'ouvrage, et les parties signataires).

Elle définit par ailleurs les engagements financiers entre les parties signataires et la Région ainsi que les modalités des flux financiers entre les parties.

La Région sollicitera un financement européen dans le cadre du programme Opérationnel-FEDER-FSE 2021-2027, à hauteur de 60 % maximum sur le montant total du projet et que si un tel financement aboutit, la part des partenaires sera recalculée d'autant dans le cadre des principes de répartition financière de la convention.

La charge financière est répartie selon les principes suivants :

- Une répartition par type de collectivité : une partie fixe de 35,35 % pour la Région Centre Val de Loire et une part dont la répartition de 64,65 % pour l'ensemble des partenaires signataires de la convention, au prorata de la population, est variable en cas d'arrivée de nouveau partenaire, dont 31,65 % pour la Région Centre-Val et Loire et 33 % pour les autorités organisatrices de mobilité urbaines.
- Entre les autorités organisatrices de transports urbains, une répartition au prorata de la population. A l'occasion de l'émission des titres de recettes annuels, le nombre d'habitants est actualisé sur la base des données INSEE les plus récentes et sur la base des communes adhérentes aux agglomérations au 31 décembre de l'année d'exercice considéré.
- La part de la Région sera évolutive en fonction de l'arrivée d'un nouveau partenaire ou d'une évolution de périmètre d'un partenaire historique.

Il a été pris en compte pour la commune de Vierzon d'une population (2020) de 26 365 habitants, la répartition s'établit à 0,67 % pour un montant de 2 572,44 € HT en 2022 (coût d'investissement et de fonctionnement) puis 878,37 € HT (uniquement coût de fonctionnement) les années suivantes jusqu'en 2026.

La présente convention est liée au marché de renouvellement et d'exploitation du Système d'Information Multimodale jvmlin.fr en région Centre-Val de Loire, celui-ci ayant été attribué à un prestataire pour une durée minimum de 5 ans à compter de la date de notification le 12 novembre 2020.

La présente convention prend effet le 1er novembre 2021 et est renouvelée tacitement en cas de prolongation du marché jvmalin jusqu'à 8 ans. La présente convention est conclue jusqu'à un an après la date anniversaire de la fin du marché et au plus tard le 1er novembre 2029. Une nouvelle convention pourra être signée au-delà.

Il est proposé d'approuver la nouvelle convention indiquant les modalités de participation financière de l'ensemble des partenaires et la gouvernance de la Centrale d'Information Multimodale (CIM) jvmalin ci-annexée.

M. FOURNIÉ

C'est la quatrième version de jv.malin. Elle intègre un nouveau calculateur avec des structures associatives privées à but lucratif et notamment celles qui travaillent autour du vélo. Dès septembre 2022 il y aura la possibilité de réserver et payer en ligne les billets qui seront des billets uniques avec différents transporteurs.

Le Maire

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MORÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

DEL21/181 MOTION ADRESSÉE À MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS SOUS COUVERT DE MONSIEUR LE PRÉFET DU CHER

Rapporteur : Maryvonne ROUX

Depuis plusieurs années, le service des urgences du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges connaît des dysfonctionnements en matière de recrutement qui nuisent fortement à son organisation et impactent durablement la mise en œuvre des équipages de Smur. C'est un exemple type de l'abandon de l'hôpital public tel qu'on le connaît depuis des décennies.

Cela a conduit à des périodes dépourvues de Smur primaire ou de Smur secondaire, voire des deux, au sein même de l'hôpital de référence départemental qu'est le Centre Hospitalier Jacques Coeur.

Dans ces moments de graves dysfonctionnements, le Smur du centre Hospitalier de Vierzon, et le Smur du Centre Hospitalier de Saint-Amand Montrond sont appelés à pallier les insuffisances de Bourges. Toute la population du Cher est concernée par le risque inhérent à cette situation.

A titre d'exemple, ce sont plus de 50 sorties hors secteurs qui ont été demandées au Smur de Vierzon en moins d'un an, faute de capacité à répondre de la part du Smur de Bourges.

Aussi, depuis plus d'un an, les Maires de Vierzon, Bourges et Saint-Amand Montrond, ont alerté, ensemble, le Ministère de la Santé (Ministre et services), le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, afin qu'une solution pérenne soit trouvée, et qu'une étude précise des causes de ces dysfonctionnements soit réalisée par l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Cette mission de l'IGAS acceptée dans un premier temps par l'ARS a été abandonnée, interdisant de fait, toute transparence.

Si la difficulté de recrutement médical est une réalité, il est à noter que Vierzon et Saint-Amand Montrond, réussissent à former des équipes stables, contrairement à Bourges. L'argument de l'absence d'attractivité du territoire semble donc un peu court et valide l'idée que de vraies problématiques internes au Centre Hospitalier de référence sont posées.

Vendredi 8 octobre 2021, l'absence à la fois de Smur primaire et secondaire à Bourges a démontré que la crise s'aggravait. Aussi, les Maires de Vierzon, Bourges et Saint-Amand Montrond ont pris l'initiative de déposer une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui, car nos concitoyens ont droit à la santé, comme partout sur le territoire national.- de réaffirmer la nécessité de préserver et développer le service public de santé par des crédits accrus et des financements pérennes,

- de soutenir la démarche des trois Maires des villes préfecture et sous-préfectures auprès de Monsieur le Procureur de la République, d'une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui,

- de demander à Monsieur le Ministre de la Santé, et au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, de trouver des solutions permettant la mise en œuvre des deux équipages Smur de Bourges, sans restreindre les moyens des urgences de Vierzon et Saint-Amand Montrond.

Il y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Quel est votre vote ? Qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité ? Je vous remercie.

Le conseil municipal adopte par :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme ROUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme MILLÉRIOUX, M. RENÉ, M. DRIF, Mme MOREÈVE, M. MICHOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme DADSI, Mme MION, Mme RUIVO, M. KIM, Mme SOCHARD, M. MOUAMIR, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. JACQUET, M. GODARD, Mme CHANGEUX, Mme MASSICARD, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. DUMON (donne pouvoir à M. SANSU), Mme CHAUVET (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. BERNAGOUT (donne pouvoir à M. DRIF), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme TAIRET (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Mme BIAVA-MARTINETTO (donne pouvoir à Mme MASSICARD).

2 absents : M. DESNOUES, Mme CHARMONT.

Séance levée à 20h35